DERRON Nicolas
Création d'un service de périodiques électroniques ridiques à la Bibliothèque de la Faculté de droit de Genève

Travail présenté à l'Ecole d'Information Documentaire pour l'obtention du diplôme

Genève, 1999

DERRON, Nicolas Création d'un service de périodiques électroniques juridiques à la Bibliothèque de la Faculté de droit de Genève / Nicolas Derron. – Genève : Ecole d'information documentaire, 1999. – 48 p. : ill. ; 30 cm
Résumé
Ce travail relate la création d'un nouveau service de périodiques électroniques juridiques à la Bibliothèque de la Faculté de droit de Genève (BFD). Il aborde toutes les étapes de la réalisation, de la réflexion théorique préliminaire jusqu'à la diffusion des périodiques sélectionnés, en passant par la recherche des titres, leur catalogage et la création de pages Internet pour les signaler. Ce travail est essentiellement pratique : il prend donc en compte les caractéristiques de la BFD et celles du domaine juridique.
Ce travail a été dirigé par Mmes Furer-Benedetti et Fosserat-Griessen
Les propos émis dans ce travail n'engagent que la responsabilité de leur auteur

Remerciements

Honneurs aux Dames:

Je remercie, alphabétiquement, de tout cœur, Mmes Fosserat-Griessen et Furer-Benedetti, mes directrices de travail, pour leur assistance, leurs conseils, leur patience, leur lecture, relecture et rerelecture, Mme Maurer pour sa dextérité et sa rapidité foudroyante à trouver des références dans "Dialog", Mme Roth pour avoir réalisé un travail semblable au mien et pour ses conseils, Mme Schurtz-Taylor, la Webmaster, pour son aide, sa disponibilité et son franglais, Mme Thorens pour ses précieux conseils de catalogage et Mme Valarino pour son suivi et ses lectures. Je tiens également à remercier anonymement tout le personnel féminin de la BFD pour l'accueil qu'il m'a réservé, sa gentillesse et les nombreuses aides diverses qu'il m'a apporté.

Il me reste à remercier tout aussi vivement M. Frossard pour son soutien, sa disponibilité et sa rigueur orthographique et grammaticale, M. Jacquesson pour ses renseignements et les 5 kilos de documentation qu'il m'a généreusement fournis ainsi que tout le maigre personnel masculin de la bibliothèque pour m'avoir soutenu face à cette "armada féminine"....

Table des matières

- 1. Introduction
 - 1.1 Situation initiale
 - 1.2 La Bibliothèque de la Faculté de droit (BFD)
 - 1.2.1 Parallèle entre la BFD et les bibliothèques nord-américaines
 - 1.3 Documentation juridique
 - 1.3.1 En général
 - 1.3.2 Documentation juridique électronique
- 2. Aperçu de la littérature professionnelle
- 3. Phase initiale
- 4. Recherche des titres
 - 4.1 Titres gratuits disponibles sur Internet
 - 4.2 Titres payants disponibles chez des intermédiaires
 - 4.2.1. OCLC
 - 4.3 Titres payants disponibles chez des éditeurs
 - 4.4 Bases de données
- 5. Traitement et gestion
 - 5.1 Création d'une base de donnée Filemaker
- 6. Sélection
- 7. Catalogage
 - 7.1 Accès pour l'utilisateur
- 8. Création de pages Internet
- 9. Information et formation
 - 9.1 Personnel
 - 9.2 Utilisateurs
- 10. Gestion, maintenance et développement
- 11. Conclusion
- 12. Bibliographie
- 13. Sites Internet
- 14. Glossaire
- 15. Annexes

1. Introduction

Ce travail relate la création d'un nouveau service de périodiques électroniques juridiques auprès de la Bibliothèque de la Faculté de droit de Genève (BFD). Son but consiste à repérer, sélectionner, acquérir, traiter et diffuser des périodiques électroniques juridiques. Il ne se veut donc pas théorique mais avant tout pratique. Pour cette raison, le postulat de départ stipule que la théorie et les caractéristiques des périodiques électroniques (définitions, avantages et désavantages, problèmes de droit d'auteur, de licences, d'archivage, etc.) sont connues. Ces différents points seront uniquement abordés en relation avec le travail pratique réalisé : ainsi, les problèmes évoqués, les solutions adoptées et les interrogations relevées s'avéreront pertinents dans le cadre de ce travail, mais pas forcément pour d'autres études de ce genre. Deux autres travaux de diplôme récents abordent la même problématique sous un angle plus théorique et plus général¹. Néanmoins, nous présentons une synthèse de quelques articles rédigés par les responsables de bibliothèques ayant mis en place un service analogue : elle a pour but d'éclairer certains points à la lumière de l'expérience d'autres bibliothèques.

Cette étude pratique s'oriente exclusivement vers les périodiques électroniques juridiques : le domaine du droit diffère passablement de domaines comme ceux des sciences, des techniques et de la médecine (STM), que ce soit dans la recherche et les sources documentaires, dans l'accès à l'information ou les supports de diffusion de celle-ci.

Dans cette perspective, il est important de développer préalablement trois points :

- la situation initiale à la Bibliothèque de la Faculté de droit (BFD), avant que ne débute ce travail,
- le contexte dans lequel s'est réalisé ce travail : présentation de la BFD et parallèle avec les bibliothèque nord-américaines,
- les particularités du domaine documentaire juridique.

1.1 Situation initiale

Avant le début de ce travail, la BFD n'avait procédé à aucune étude sur les questions relatives aux périodiques électroniques : diverses informations avaient été recueillies mais l'approche concrète et la réalisation pratique entraient, au départ, dans le mandat de ce travail de diplôme. Ce terrain vierge nous offrait peu de pistes : nous savions que les jalons seraient posés en cours de route et que celle-ci serait tortueuse. Le principal but consistait à réaliser des économies en remplaçant des périodiques papier par des périodiques électroniques. La seule orientation initiale se limitait à tourner nos recherches vers les publications anglo-saxonnes et principalement nord-américaines. Ce choix trouve principalement son explication dans deux raisons :

¹ CHATELANAT, Corinne. Des périodiques électroniques à l'Université de Genève : rédaction d'un rapport pour le développement d'une politique d'acquisition et de gestion. Genève, Ecole supérieure d'information documentaire, 1998

ROTH, Agnieszka. Les périodiques à l'heure des nouvelles technologies : des habitudes à bousculer. Genève, Bibliothèque de la faculté des sciences économiques et sociales, 1998.

- la très large prédominance et la considérable avance du continent nord-américain dans le domaine des périodiques électroniques,
- le droit américain n'étant pas une priorité pour la BFD, les périodiques électroniques dans ce domaine se prêtent bien aux économies envisagées (remplacement d'un périodique papier par sa version électronique). Par contre, certains périodiques comme les revues suisses, doivent de toute manière être collectionnés par la BFD en version papier, de même que certains autres titres très utilisés, singulièrement européens.

Il a néanmoins été convenu que tout autre titre (notamment européen) ne serait pas écarté : en d'autres termes le travail évoluera en fonction de l'offre en périodiques électroniques.

Aucun budget spécifique n'est alloué pour ce travail, notamment pour ce qui est de l'abonnement à des périodiques électroniques. Aucune collaboration particulière n'est non plus envisagée : cela provient notamment du fait qu'il n'existe pas encore en Suisse de réel consortium de bibliothèques. Néanmoins, ce travail a été annoncé et présenté à l'assemblée des bibliothèques juridiques suisses : les personnes concernées sont ainsi au courant du déroulement de ce travail et pourront se manifester si elles en ont le désir.

Ce travail doit prendre en compte les particularités et les besoins de la BFD en matière de documentation juridique. Le but est bien la mise en place d'un service de périodiques électroniques pour les utilisateurs. La finalité vise ainsi le catalogage des titres de périodiques et la création de pages Internet pour les répertorier. Nous avons décidé que toutes les étapes allaient être amorcées et que, en fonction du temps disponible, certaines (comme le catalogage) pourraient être achevées ultérieurement.

Ce type de travail soulève, du simple fait de sa nouveauté, de nombreuses problématiques. Nous avons été confrontés à plusieurs interrogations et avons posé quelques hypothèses de départ :

- problèmes de recherche (notamment avec les moteurs)
- exhaustivité des investigations
- coût élevé (matériel informatique, abonnements, intermédiaires, maintenance...)
- manque de collaboration
- problème d'archivage
- complexité du marché de l'offre
- domaine en perpétuelle évolution (manque général d'expérience et de recul)

Ces points seront bien entendu repris dans le déroulement du travail et une analyse finale en sera faite dans la conclusion².

1.2 La bibliothèque de la Faculté de droit de Genève (BFD)

Cette brève présentation ne prétend pas procéder à une analyse détaillée de la BFD mais cherche simplement à situer ce travail dans un cadre institutionnel: il s'agit de montrer en quelques chiffres l'importance de la BFD et aussi de laisser entrevoir ses modes de fonctionnement et d'organisation.

² Cf. infra 11

Les chiffres présentés sont tirés des statistiques 1998 de la BFD [bibliographie, no 46]:

Dépenses totales (acquisition)	510'668 Frs,			
Périodiques	276'003 Frs			
Suites	115'800 Frs			
Monographies	118'885 Frs			
Personnel				
Postes (%)	1700			
Personnes actives	26			
Collection				
Périodiques vivants	1855			
Titres originaux	1600 (env.)			
Imprimés (par vol.)	204'856			
Microscopies	16'016			
CD-ROM	30			
Principaux utilisateurs				
Corps enseignant et étudiants	1398			

1.2.1 Parallèle entre la BFD et les bibliothèques nord-américaines

On découvrira, dans la suite de ce travail, que les principaux projets de développement des ressources électroniques et notamment des périodiques trouvent leur origine aux Etats-Unis et au Canada. Dans cette optique, nous avons jugé nécessaire d'effectuer quelques comparaisons entre une bibliothèque suisse, comme celle de la BFD, et des bibliothèques nord-américaines du même type.

La BFD est une importante bibliothèque juridique au niveau national. Par contre, les comparaisons ne sont pas significatives avec les bibliothèques universitaires nord-américaines. Ces pays profitent non seulement d'une importante expérience dans le domaine des ressources électroniques mais ils disposent également de moyens bien plus conséquents tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines (le financement privé des bibliothèques est déjà une réalité depuis longtemps aux Etats-Unis). En outre, ces bibliothèques desservent une population bien plus importante que celle de la Suisse ; alors que les Etats-Unis affichent 200 millions d'habitants, le Canada près de 30 millions, la Suisse ne peut compter que sur sept millions de personnes : les moyens à disposition ainsi que l'offre éditoriale sont naturellement proportionnels. De plus, ces deux pays possèdent de gigantesques réseaux de bibliothèques qui quadrillent tout le continent : ils favorisent le partage des ressources ainsi que celui des coûts. Néanmoins, les bibliothèques suisses supportent parfaitement la comparaison avec leurs concurrentes américaines par rapport à la qualité des services qu'elles offrent à leurs utilisateurs et quant à leurs techniques de travail.

Ces brèves remarques ne visent pas à stimuler un quelconque complexe d'infériorité que les bibliothèques suisses pourraient éprouver envers certaines bibliothèques américaines. Elles ont pour but de relever l'importance que prend, dans ce travail, le contexte dans lequel évolue une bibliothèque: si des projets américains nous offrent de nombreux conseils, pistes ou propositions, ils ne sont souvent pas applicables à la BFD en raison justement des différences de contexte.

1.3 Documentation juridique

1.3.1 En général

Dans le domaine du droit, toute l'organisation des publications reste directement liée à la problématique des sources du droit. Pour voir les choses de manière tout à fait globale, nous rappellerons seulement la distinction entre sources primaires - textes législatifs, dans les pays d'inspiration romano-germanique et jurisprudence, dans les pays de common law - et sources secondaires données principalement, suivant notre typologie très sommaire, par la doctrine.³

Les publications périodiques juridiques demeurent généralement influencées de manière directe par cette spécificité des sources du droit. Textes législatifs et jurisprudence sont publiés dans une large proportion à partir de journaux ou de recueils officiels à parution périodique.

La problématique des sources du droit a conditionné directement le cadre de notre travail dès lors que la publication des sources primaires constitue une tâche, un devoir constitutionnel de l'Etat. Pour que le principe de la connaissance du droit résumé dans l'adage «nul n'est censé ignoré la loi » ne soit pas une pure fiction, les parlements, gouvernants et cours suprêmes assurent la publication et la diffusion - en particulier - de leurs actes officiels et de leurs décisions.

1.3.2 Documentation juridique électronique

Si les publications périodiques imprimées ont joué jusqu'ici un rôle essentiel en matière de diffusion des sources primaires du droit, l'apparition des nouveaux médias et singulièrement des publications électroniques sur le Web n'a pas manqué de retenir très vite et très largement l'attention des pouvoirs publics et politiques.⁴

Dans notre pays, les collectivités publiques ont réalisé un travail remarquable en matière de documentation juridique électronique. Sur le plan fédéral, tant le «Recueil systématique du droit fédéral suisse » (RS) et le « Recueil officiel des lois fédérales » (RO), que les « Arrêts du Tribunal fédéral suisse » (ATF) sont disponibles en texte intégral sur le site Confoederatio Helvetica⁵. A noter que ce site officiel offre - à côté des sources primaires - un nombre impressionnant d'autres publications officielles. De leur côté, de nombreux cantons ont également rendu accessibles leur législation et leur constitution sur leur propre site.

Le site Internet de la BFD⁶ offre de longue date un répertoire complet des liens vers les sites suisses de législation et de jurisprudence, de même que pour nombre de sites étrangers.

Dans tous les pays, l'utilisation d'Internet en vue d'assurer une desserte d'information des sources primaires s'est d'ores et déjà largement imposée.

³ Pour une analyse plus complète des questions relatives aux sources du droit et aux sources documentaires, voir, notamment, J.-F. DUMOULIN et G. FROSSARD, Les sources du droit, la documentation juridique et l'informatique documentaire [11]; R. DAVID, Les grands systèmes de droit contemporain [10]; A. SERIAUX, Le droit, une introduction [42]; E. M. MOYS, Manuel of law librarianship (particulièrement partie II, chap. 3-5) [31]

⁴ Pour une analyse plus complète, voir, notamment, G. FROSSARD, L'usage des nouvelles technologies de l'information (NTIC) dans la diffusion des données juridiques [18]

⁵ http://www.admin.ch/

⁶ http://www.unige.ch/bfd/BFDF1.html

Etant donné que la diffusion de la législation et de la jurisprudence relève d'un mandat des collectivités publiques et que le signalement de ces sources se trouve déjà largement assuré par des sites comme celui de la BFD, notre travail s'est tout naturellement orienté vers les publications (périodiques) électroniques de doctrine qui, elles, relèvent de l'initiative privée ou d'institutions publiques autonomes. Notre sélection ne retiendra donc pas de publications officielles.

En matière de périodiques électroniques juridiques, l'offre éditoriale demeure récente et encore relativement peu fournie. Seuls les Etats-Unis, où la majorité des universités publient leurs propres revues, proposent une offre réellement conséquente. Au niveau national, on ne dénombre que quelques titres, le plus souvent des publications à caractère commercial qui diffusent la plupart du temps des tables ou des sommaires.

Néanmoins, cette réalité change. De nombreux éditeurs et intermédiaires enrichissent leur fonds de titres juridiques, des publications uniquement électroniques voient peu à peu le jour et de plus en plus de titres offrent une version numérique avec l'abonnement à la version papier. Il est probable que cette tendance se confirmera à l'avenir mais, à l'heure actuelle, les périodiques électroniques demeurent nettement majoritaires dans le domaine des sciences exactes.

D'un point de vue purement technique, il importe aussi de signaler que les périodiques électroniques juridiques profitent dans une moindre mesure des avantages de l'édition numérique. En revanche, les titres scientifiques peuvent en retirer de substantielles améliorations : ainsi, l'intégration de graphiques animés et d'illustrations en trois dimensions enrichit grandement leur contenu. De leur côté, les périodiques juridiques comportent plus de texte que d'illustrations : seuls les liens hypertextes, très utiles pour les notes et la navigation vers d'autres références ou les documents des différentes sources, offrent une valeur ajoutée à ce type de publication.

En raison de ces différents paramètres, notre travail intervient à un moment particulièrement opportun et qui coïncide avec un changement notoire de la situation. En effet, il y a moins d'une année encore, l'offre était probablement minime et la BFD concentrait ses efforts sur le recensement d'autres ressources électroniques, principalement les textes législatifs, les traités internationaux, la jurisprudence et autres publications officielles⁷. D'ailleurs, jusqu'à maintenant, les bibliothèques juridiques suisses n'ont, à quelques exceptions près, réalisé que des services provisoires qui seront certainement amenés à s'enrichir, notamment dans le cadre d'un système d'information qu'elles mettent en place sous le nom de Swisslawring⁸.

Le développement relativement tardif des périodiques électroniques dans le domaine juridique n'est pas synonyme de retard mais provient directement des spécificités et du contexte évoqués précédemment, qui font que l'essor des publications électroniques s'opère plus lentement dans ce domaine que dans les différentes branches scientifiques.

⁷ Cf. le site de la BFD : http://www.unige.ch/bfd/BFDF1.html

⁸ Cf infra 10

2. Aperçu de la littérature professionnelle

Cette synthèse compile des articles [14, 17, 19, 22, 24, 25, 43] relatant des études de cas et d'autres plus généraux fournissant des conseils pour mettre en place un service de périodiques électroniques. Toutes ces expériences – ou presque – nous viennent des Etats-Unis.

La grande majorité des articles insistent sur l'importance d'une **politique d'acquisitions**, de développement des collections, ou sur un guide pour l'acquisition des ressources électroniques. Les Américains dressent déjà des politiques globales de développement des ressources électroniques, incluant les bases de données, les CD-ROM et autres nouveaux supports, les ressources Internet et les périodiques électroniques. Si, dans ce travail, nous nous sommes intéressés aux périodiques électroniques, il sera probablement pertinent, à l'avenir, de suivre l'exemple nord-américain pour inclure les périodiques électroniques aux autres ressources du même type.

Les politiques d'acquisitions peuvent être très diverses d'un projet à l'autre, allant d'une marche à suivre pour la sélection des titres jusqu'à une politique globale couvrant tout le "chemin" du périodique électronique (de la réflexion théorique initiale jusqu'au catalogage et à la diffusion du titre)[24]. Certaines autres études ne s'intéressent qu'à un cas précis comme le catalogage [43] ou les projets de consortium [19].

Avant toute sélection de périodiques électroniques, les articles insistent sur l'importance de la communication et de la consultation interne. De nombreuses personnes sont amenées à travailler sur un projet déterminé et chacune doit être au courant du rôle qu'elle tient et du moment où elle interviendra. Des responsables de projets [14, 24] dressent des arbres d'organisation des tâches pour expliquer quelle personne est impliquée, à quel moment et pour quel travail. Ces organisations, qui peuvent devenir très lourdes et complexes, visent à coordonner les diverses étapes de l'acquisition des ressources électroniques. Peuvent être impliquées dans ce processus : le sélectionneur ("selector"), le spécialiste des sujets ("subject specialist"), le responsable du développement des collections, le responsable des acquisitions, le responsable de la bibliothèque, les responsables du catalogage et de l'indexation, le responsable du système informatique, le webmaster, etc. Des bibliothèques créent également des groupes de discussion ("Networked electronic ressources discussion group") en vue de la sélection des titres et/ou des postes de bibliothécaires spécialistes en produits électroniques ("Scholarly communications librarian", "Electronic resources unit", "Serials/electronic resources librarian"). Ces "nouveaux" bibliothécaires sont chargés des tâches spécifiques à ce nouveau support, comme le contrôle d'accès, le contrôle d'URL, la maintenance, l'aide aux usagers pour l'utilisation des ressources électroniques en plus des tâches traditionnelles dévolues à un responsable des périodiques.

Plusieurs auteurs soulignent l'importance d'une **réflexion préliminaire** et, en particulier, la nécessité de préciser les buts recherchés et de s'assurer de la faisabilité du projet. Les principales questions sont les suivantes :

- Existe-t-il un spécialiste en ressources électroniques ou un responsable attitré ?
- Qui fait quoi ?

- La bibliothèque possède-t-elle le matériel informatique requis ?
- Quel accès veut offrir la bibliothèque ? Par une base installée localement ? Par Internet ? Autre ?
- Quelle restriction d'accès choisir ? Par numéro IP ? Par mot de passe ?
- La bibliothèque pourra-t-elle faire du prêt-interbibliothèque ?
- Etc.

Ces questions peuvent s'avérer très précises et leur formulation nécessite une bonne connaissance du marché et de l'environnement des périodiques électroniques. Elles constitueront néanmoins des paramètres très utiles pour définir la marche à suivre de notre travail.

En ce qui concerne la **phase de sélection**, l'avis est unanime : les critères généraux sont les mêmes pour un périodique électronique que pour un périodique papier (qualité du contenu, adéquation du titre par rapport à la politique d'acquisition de la bibliothèque, prix...). Il faut néanmoins prendre en compte d'autres critères comme le matériel informatique requis, le type d'accès proposé ou encore la possibilité de faire du prêt-interbibliothèque ou d'imprimer les articles. Il est également important d'examiner tous les avantages que comporte l'abonnement à un périodique électronique : en effet, ce dernier coûte souvent 10-15% moins cher que la version papier, présente une gestion simplifiée et offre une solution de stockage économique.

Des responsables de bibliothèques [43] se sont posé la question de l'utilité de **cataloguer** des périodiques électroniques. La réponse qui ressort des diverses expériences est claire : un périodique électronique doit être considéré comme un périodique traditionnel ou une monographie et doit donc être signalé. Après cela, chacun développe et applique ses propres règles de catalogage. Néanmoins la "Pennsylvania State University Library" a fait deux choix d'ordre général qui ont une grande importance : elle fait autant de notices qu'il y a de supports (une pour le périodique électronique, une pour le périodique papier et une, éventuellement, pour le CD-ROM) et elle ne catalogue pas les périodiques qui ne présentent que des sommaires.

Dans tous les cas analysés, on préconise la **création de pages Internet**. Les bibliothèques présentées dans la littérature que nous avons consultée possèdent déjà un site Internet dans lequel elles ont inséré des pages consacrées à la présentation des périodiques électroniques jugés intéressants pour leurs usagers.

De nombreux points importants (négociation de licence, intermédiaires, prix, droit d'auteur, problèmes d'archivage...) n'ont volontairement pas été abordés dans cette synthèse. Nous avons décidé de ne développer que les sujets qui nous ont été directement utiles dans la réalisation de notre travail. La bibliographie présente néanmoins de nombreux articles qui pourront éclairer la lanterne de lecteurs désireux de développer ces points.

Comme nous l'avons déjà précisé auparavant, tous ces projets et ces expériences ont pris place sur un autre continent, à une toute autre échelle, tant au niveau des ressources à disposition que de

l'expérience accumulée. Chaque bibliothèque a ses propres caractéristiques, ses propres besoins et une identité personnelle. De plus, aucune étude de cas ne relate l'introduction de périodiques électroniques dans une bibliothèques juridique. Pour ces diverses raisons, la BFD a réalisé son propre projet, avec des innovations parfois ou en utilisant l'expérience d'autres bibliothèques, dans d'autres cas.

3. Phase initiale

La toute première phase du travail pratique a consisté à faire des recherches préliminaires sur Internet. Nous avons commencé cette étape avant même de nous être renseignés concrètement sur les caractéristiques des périodiques électroniques et d'avoir dressé une bibliographie. Il s'agissait d'une prospection sur le Web pour se rendre compte réellement des ressources en périodiques électroniques disponibles. Au premier abord, cette phase pouvait paraître aléatoire et peu enrichissante : la recherche s'effectuait avec des moteurs (Altavista, Yahoo, Metacrawler, etc.) et les questions étaient du type "périodique + électronique + droit ", "périodique + électronique " ou " electronic + serials + law ". Il s'est avéré que les réponses étaient souvent pertinentes : nous avons ainsi pu répertorier bon nombre de listes de périodiques électroniques, de sites généraux en droit, de sites de bibliothèques juridiques universitaires ainsi que des sites d'éditeurs et d'intermédiaires. A cette étape du travail, nous éprouvions quelques difficultés à identifier et à comprendre le rôle des intermédiaires. Ce premier "surf" sur Internet a cependant permis de cerner différents éléments d'analyse (importance du milieu académique, nombreuses listes existantes, foisonnement de sites juridiques...) et de s'apercevoir que l'offre en périodiques électroniques juridiques était réellement importante, conclusion qui n'allait pas de soi (nous pensions que les périodiques électroniques se cantonnaient encore en grande partie au domaine des sciences).

La deuxième étape a été **l'établissement et la lecture de la bibliographie**. Il va sans dire que la littérature sur le sujet abonde et nous n'avons, en principe, retenu que des articles récents, du fait de la rapidité avec laquelle ce sujet évolue. Pour cette même raison, nous n'avons sélectionné que des articles de périodiques, les monographies n'étant déjà souvent plus à jour lors de leur parution (cette remarque est aussi valable pour certains articles : en effet, un article publié en 1999 peut avoir été écrit 12 à 18 mois plus tôt, notamment en raison de la lenteur du processus de validation par un comité de lecture et du travail que représente l'édition d'une publication papier). Cette bibliographie s'est construite sur près de deux mois, en fonction de l'évolution des besoins : s'étant en premier lieu dirigée vers des articles généraux, la recherche documentaire s'est orientée vers des articles plus spécifiques (domaine juridique, expériences d'autres bibliothèques). Les principales sources ont été les bulletins de dépouillement de l'INIST⁹ (Institut de l'Information Scientifique et Technique) et de l'INTD, les bases de données "Information Science Abstracts", "Library Literature", et "Library and Information Science Abstracts" (LISA), ainsi qu'Internet (tout au long de la recherche, nous sommes sans cesse conduits vers des références ou vers des périodiques en science de l'information – "Acquisitions Librarian¹⁰", "Journal of Electronic Publishing¹¹", "D-Lib Magazine¹²", "The Serials Librarian¹³", "Issues in Science & Technology Librarianship 14" etc.). De plus, certains articles sont disponibles plus rapidement sur Internet tandis que d'autres ne sont que difficilement trouvables en version papier. La bibliographie des articles consultés est une autre source de références très importante. De nombreux rapports, études ou articles écrits sur le sujet sont publiés sur Internet. Leur bibliographie offre souvent des liens

-

⁹ http://www.inist.fr

¹⁰ http://bubl.ac.uk/journals/lis/ae/acqlib/

http://www.press.umich.edu:80/jep/

¹² http://www.dlib.org

¹³ http://www.ames.net/serialslibrarian/

¹⁴ http://www.library.ucsb.edu/istl/

hypertextes sur les articles cités ce qui facilite grandement l'accès à l'information et améliore considérablement la vitesse de cet accès.

Pour se procurer d'autres informations, il paraissait utile de s'inscrire à une liste de discussion. Là encore, le choix est cornélien : même restreint aux ressources ou aux périodiques électroniques, le nombre de listes reste élevé. Nous n'en avons choisi qu'une de peur d'être submergés de messages. Il s'agit d'"ARL-Ejournal¹⁵", liste spécialisée sur les questions liées aux périodiques électroniques. Nous avons pu bénéficier de quelques messages intéressants mais il faut avouer que les préoccupations et les sujets étaient surtout anglo-saxons et... évidemment américains.

Une fois documentés sur le sujet, il s'agissait de refaire **une recherche sur Internet**, en reprenant certaines adresses présélectionnées. Le but, cette fois-ci, consistait à retenir dans les signets ("bookmarks") les sites et les listes les plus pertinents afin de pouvoir les utiliser pour sélectionner les titres. A cette étape du travail, il est important de bien organiser et structurer ses signets car l'on devient rapidement submergé d'adresses. Nous avons choisi d'être le plus exhaustif possible. Nous avons ainsi retenu :

- des listes de périodiques juridiques
- des listes d'éditeurs juridiques
- des sites d'éditeurs juridiques
- des sites de périodiques électroniques juridiques
- des sites d'universités juridiques
- des listes de bibliothèques juridiques
- des sites d'intermédiaires
- des sites génériques en droit

Ces différents accès deviendront des outils, utilisés dans la phase de la recherche et de la présélection des titres. 16

Un dernier travail a consisté à dresser **la typologie des périodiques électroniques**. Le mot "typologie "prend diverses significations selon les interprétations :

- Le mot typologie peut prendre le sens de forme. Dans ce cas on peut en répertorier plusieurs :
 - périodique traditionnel,
 - liste de discussion, forum.
 - newsletters,
 - rapports de congrès,
 - etc.
- La *typologie* d'un périodique électronique peut se référer à son *contenu*. Dans ce cas on peut trouver des :
 - textes intégraux,

¹⁵ arl-ejournal@arl.org

¹⁶ Cf. infra 4

- résumés,
- sommaires.
- Le terme *typologie* peut permettre de différencier deux cas :
 - la version électronique d'un périodique papier,
 - la version électronique seulement (le périodique existe uniquement sous forme électronique).

Nous avons jugé important de lister ces distinctions afin de dissiper le manque de clarté que pouvait parfois revêtir ce terme *typologie*. Dans la suite du travail, nous utilisons les trois définitions, en fonction de nos besoins (si nous nous intéressons au contenu d'un périodique, par exemple, nous choisirons la deuxième définition).

4. La recherche de titres

4.1 Titres gratuits disponibles sur Internet

Après avoir fait de premières prospections sur Internet¹⁷ pour trouver des listes de périodiques électroniques juridiques, il s'agit maintenant de présélectionner des titres. Pour ce faire, chaque site doit être visité et analysé afin de déterminer la qualité des périodiques (typologie, prix, contenu, années couvertes, etc.). Pour cette présélection, certains critères implicites se sont imposés au fil de la recherche : nous avons préféré les titres en texte intégral et gratuits. De plus, des titres n'existant que sous forme électronique présentaient également un intérêt certain. C'est le cas de nombreux titres spécialisés sur le droit des nouvelles technologies : ceux-ci présentent un intérêt d'autant plus élevé qu'il couvre un sujet en pleine évolution mais néanmoins peu présent dans les publications papier. Des dizaines de listes ont été dépouillées. Parmi celles-ci, certaines ressortent du lot :

- Findlaw: law schools: academic law journals and law review

URL: http://www.findlaw.com/lawreviews

- E-journals and journals on the Web relating to the field of law / Robert Crown Law Library, Stanford Law School

URL: http://www.law.stanford.edu/~library/aals/ejournals.htm

NewJour : electronic journals & newsletters

URL: http://gort.ucsd.edu/newjour

- Yahoo !government : law : journals

URL: http://www.yahoo.com/government/law/journals

- Ejournals subject index

 $URL: \underline{http://www.coalliance.org/ejournal/index}$

- Legal journals on the Web / USC Law School and Law Library

URL: http://www.usc.edu/dept/law-lib/legal/journals.htm

- ELJ: UK law journals

URL: http://elj.warwick.ac.uk/journals/juk/default.htm

- Law journals on the Net

 $URL: \underline{http://www.law.cornell.edu/journals.htm}$

- Electronic journals & online news / Monash University Law Library

URL: http://www.lib.monash.edu.au/law/misc.htm

- WWW Virtual Law Library : Law journals

URL: http://www.law.indiana.edu/law/v-lib/journals.htm

En consultant ces diverses listes, nous avons constaté que des titres y apparaissaient à plusieurs reprises. Ces nombreux signalements pour un même titre pouvaient devenir un critère de sélection, étant donné que diverses bibliothèques les avaient jugés de qualité : notre choix final s'est ainsi parfois porté sur des titres que nous avions écartés en premier lieu.

La liste mentionnée ci-dessus démontre bien notre volonté initiale de nous orienter vers des titres anglo-saxons. Le choix est imposant, notamment dans le milieu académique où presque chaque université publie son propre journal. Si certaines universités de droit américaines s'imposent d'elle-même (Harvard, Duke, Yale, etc.), il n'en va pas de même pour d'autres. Certains titres, beaucoup trop spécifiques et n'ayant qu'un intérêt local, ont été immédiatement éliminés.

¹⁷ Cf. supra 3

Néanmoins, pour leur grande majorité, les publications universitaires demeurent riches et sérieuses et dépassent, par leurs intérêts et leurs préoccupations, les portes de leur jardin.

Cette première partie importante de la recherche a abouti à la présélection de 60 à 70 titres essentiellement américains. Elle nous a permis de nous rendre compte que l'offre en périodiques électroniques juridiques était très riche. Au fil de diverses recherches et navigations, nous avons découvert de nouvelles listes, contenant notamment des titres européens. Nous avons décidé d'explorer ce domaine plus proche des centres d'intérêt de la BFD. Des titres anglais, allemands, italiens, et même suisses ont été recherchés. De fil en aiguille, nous nous sommes aperçus que l'offre existait, même si elle était minime par rapport à celle du continent nord-américain. Diverses autres listes et sites ont été trouvés et dépouillés :

- Elektronische Zeitschriftenbibliothek

URL: http://www.bibliothek.uni.regensburg.de

- Obiter Dictum

URL: http://www.gelso.unitn.it/card

- Bibliothèque de l'Institut de droit de l'Université de Zürich

URL: http://www.rws.unizh.ch/bibliothek/einstieg.htm

4.2 Titres payants disponibles chez des intermédiaires

A la recherche de périodiques électroniques gratuits, s'ajoute l'alternative d'abonnements à des titres payants chez les différents intermédiaires. Le but du présent mémoire ne consiste pas à décrire tous les types d'intermédiaires ni de relever les avantages et désavantages de chacun. Pour des détails précis sur le sujet, consulter les excellentes synthèses de G. Chartron et C. Marandin [7] et de G. Chartron, A. Mahé et J. Reibel [6]. Nous n'allons analyser que les offres susceptibles de répondre aux besoins de la BFD. De nombreux intermédiaires sont spécialisés essentiellement en sciences exactes et n'offrent qu'un choix limité en titres juridiques. En fait, un seul service nous a paru réellement intéressant :

4.2.1 OCLC¹⁸

OCLC est un fournisseur de services pour bibliothèques. Il n'a pas de but lucratif et présente ainsi un avantage considérable sur d'autres intermédiaires commerciaux. Il présente également l'intérêt pour une bibliothèque de droit ou en science humaine et sociale de s'être particulièrement développé dans ces domaines, tandis que de nombreux autres prestataires de ce type demeurent centrés sur les sciences exactes. Parmi les multiples services qu'offre OCLC (catalogue collectif, déchargement de notices, prêt-interbibliothèque international...), plusieurs possibilités sont offertes pour accéder à des périodiques électroniques.

OCLC Firstsearch [32] est le service de référence en ligne pour bibliothèques d'OCLC. Il comporte environ 70 bases de données en ligne, accessibles, sur abonnement, par Internet. Ce service inclut le catalogue collectif (Worldcat) d'OCLC et des bases de données dans de multiples domaines et notamment dans les sciences sociales et humaines. Dans le domaine du droit, deux bases, que nous avons pu tester, se dégagent du lot :

¹⁸ URL : <u>http://www.oclc.org/</u>

- A) Electronic Collections Online (ECO)¹⁹ [33, 34, 35] est une base multidisciplinaire dans laquelle sont stockés plus de 2000 titres de périodiques en texte intégral : elle offre donc un choix de titres de périodiques électroniques. Le principe est le suivant : OCLC passe de nombreux accords avec des éditeurs en leur achetant les droits sur leurs publications, ce qui permet au géant américain d'offrir une palette de titres très vaste et surtout d'assurer un archivage pour ces titres. Les modalités d'abonnement à cette base sont nombreuses et divers arrangements sont envisageables. Le principe est de souscrire à un choix ou à un paquet de titres ; trois options se présentent :
- Print Subscriber Program : pour les bibliothèques étant déjà abonnées à la version papier. Dans ce cas, on trouve deux types de prix :
 - Le version électronique est gratuite. Néanmoins, OCLC facture 35\$ par titre pour leur service.
 - La version électronique est majorée de 10-15% par rapport au prix de la version papier. (Prix version électronique + version papier = 110-115% du prix de la version papier).
- Electronic-only Subscriptions : pour les bibliothèques n'étant pas abonnées à la version papier. Ce service permet de s'abonner uniquement à la version électronique. Le prix est inférieur de 5-10% par rapport à la version papier.
- Journal Packages/Group Subscriptions : ce service offre à des consortiums ou à des bibliothèques individuelles des paquets de titres de divers éditeurs. Il permet d'obtenir des rabais et/ou des accès élargis.

Ces programmes présentent l'avantage d'offrir un accès à des titres de différents éditeurs par l'intermédiaire d'un même et unique interface. Il est ainsi possible d'effectuer des recherches croisées et d'éviter de devoir sans cesse se familiariser avec une nouvelle interface.

Le fait d'avoir accès à des titres de plusieurs éditeurs via un seul intermédiaire est un très grand avantage : la réduction du nombre d'interlocuteurs facilite et accélère la gestion ; la bibliothèque n'a, entre autres, plus besoin de vérifier sans cesse la validité des URL des périodiques électroniques : ceux-ci sont stockés chez OCLC qui gère lui-même cette base. De plus, OCLC assure un accès permanent aux archives des numéros pour lesquels une bibliothèque a souscrit et ce même si la bibliothèque résilie son abonnement.

B) Fastdoc est une base bibliographique mais qui offre directement, dans la majeure partie des cas, un accès depuis la notice vers le texte intégral de celle-ci. C'est le système typique du " pay per view ". A la différence d'ECO, l'unité de base n'est plus le périodique mais l'article. Les prix restent relativement abordables (mais ils doivent être vérifiés : il est très difficile d'obtenir des chiffres précis du fait que ceux-ci dépendent de nombreux paramètres comme le nombre d'accès simultanés ou le nombre global d'utilisateurs) : une requête coûte deux francs. Une interrogation correspond à deux requêtes et la visualisation du texte à cinq. L'avantage de ce système est que l'on peut acheter les requêtes par paquet. Ainsi le service pourra être plus facilement évalué et, s'il ne s'avérait pas concluant, il serait moins onéreux qu'un abonnement à ECO (une fois les requêtes achetées, elles sont valables pour une durée deux ans).

¹⁹ URL : http://www.oclc.org/oclc/menu/eco.htm

Bien entendu, d'autres bases présentent un intérêt indéniable et OCLC est en mesure de fournir de multiples services.

Malgré tous les avantages de ce service, nous ne nous y sommes pas encore abonnés. Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- la compréhension du service, de ses offres et de son fonctionnement (notamment l'inscription) a pris beaucoup de temps,
- un tel service est plus profitable à un consortium qu'à une seule bibliothèque,
- le choix de l'abonnement à un paquet de titres (ECO) ou à une base de donnée "pay per view " (Fastdoc) n'a pas encore été fait,
- les prix pour une seule bibliothèque ne sont pas négligeables (35\$ par titre pour le Print Subscriber Program),
- certains titres sont aussi accessibles gratuitement par d'autres moyens (sites d'éditeurs, d'universités ou de sociétés).

Il n'en demeure pas moins que ces services sont parfaitement adéquats aux besoins de la BFD. Il sera néanmoins nécessaire d'y consacrer une étude plus poussée, notamment pour relever les bénéfices que pourrait en tirer la BFD: on pourrait imaginer de résilier tous les abonnements papier des titres disponibles dans "Electronic-only Subscriptions" et de s'abonner à ces titres en version électronique, ce qui représenterait une économie non négligeable de 5-10%. La base "Fastdoc" pourrait également être économique: elle permettrait d'abandonner certains titres papier peu utilisés (mais payés régulièrement) au profit d'un système de "pay per view" qui offre l'avantage pour une bibliothèque de ne payer que ce qu'elle consomme.

4.3 Titres payants disponibles chez des éditeurs

La dernière possibilité est l'abonnement à des titres directement auprès de l'éditeur. Cette solution peut être très intéressante pour une bibliothèque travaillant avec un nombre restreint d'éditeurs ou gérant ses titres par l'intermédiaire d'une agence d'abonnement comme Ebsco ou Europériodiques. Ces différents acteurs peuvent offrir des paquets de leurs titres, ce qui présente l'avantage de n'avoir qu'un seul interlocuteur, une gestion globale et une unique interface pour de nombreux titres en version électronique.

La BFD commande ses publications directement auprès des éditeurs, libraires ou autres fournisseurs. Il aurait donc été très fastidieux de contacter tous les fournisseurs afin de savoir s'ils offraient un service de périodiques en ligne. Le choix a été pris d'examiner l'offre des principaux éditeurs :

• Kluwer Academic Publishers. URL: http://www.wkap.nl/kaphtml.htm/HOMEPAGE
Edite un nombre important de titres juridiques. Leur site présente chacun de leurs titres avec l'accès au sommaire uniquement. Le texte intégral de la version électronique est disponible gratuitement par l'intermédiaire d'OCLC (il ne faut néanmoins pas oublier les 35\$ par titre pour le service d'OCLC) pour les bibliothèques qui possèdent l'abonnement à la version

papier. Cette solution n'a pas été retenue pour l'instant vu qu'elle engendrait des coûts supplémentaires.

- Sage Publications. URL: http://www.sageltd.co.uk/ltd-home.html
 Edite un certain nombre de titres juridiques. Comme dans le cas de Kluwer, leur version électronique est accessible par l'intermédiaire d'OCLC.
- Oxford University Press (OUP). URL: http://www.oup.co.uk
 Edite 16 titres juridiques dont 10 auxquels la BFD est abonnée. Deux types d'accès au texte intégral en ligne sont offerts aux bibliothèques abonnées à la version papier:
 - par OCLC, comme dans les deux premiers cas,
 - directement par le site de OUP.

Nous avons opté pour la deuxième solution qui ne présente aucun surcoût. De plus, l'abonnement à la version électronique est extrêmement simple : il suffit de saisir son numéro d'abonné, l'adresse précise de la bibliothèque et du responsable, de choisir un mot de passe et les numéros IP des machines depuis lesquelles on désire accéder au titre (la restriction d'accès se fait uniquement par no IP, l'usager n'a pas besoin de mot de passe). A l'Université de Genève, l'usage est d'offrir l'accès le plus large possible : le no IP commun à tout le campus universitaire genevois.

• C. H. Beck²⁰, Ambassador Book Service²¹ et Butterworths Products & Services²² ne présentent en ligne que les titres ou leurs sommaires mais n'offrent pas le texte intégral. Ce service n'existe tout simplement pas, pour l'instant, chez ces éditeurs.

4.4 Bases de données

Une dernière possibilité est le recours à des bases de données. Si cette offre s'éloigne quelque peu des périodiques électroniques dans le sens où elle ne propose généralement que des sommaires de périodiques, elle doit néanmoins être prise en compte. De nombreuses bases de données sont accessibles gratuitement par Internet :

- Uncover²³ : généraliste et gratuite, cette base est certainement la plus intéressante. Elle offre une liste de plus de 30 pages de titres juridiques. L'accès est limité au sommaire mais la commande directe de l'article est possible : l'article coûte en moyenne 13\$. Ce service est déjà utilisé à la BFD pour le prêt-interbibliothèque.
- De nombreuses autres bases, notamment américaines, existent. Elles sont souvent spécifiques à un domaine bien particulier du droit. Certaines offrent gratuitement le texte intégral. Nous en avons visité quelques unes, simplement à titre d'exemple. Il est utile de savoir que cette offre existe :
 - National Criminal Justice Reference Service (NCJRS). URL: http://www.ncjrs.org/database.htm

22 http://www.butterworths.co.za/products/prodserv.htm

23 http://uncweb.carl.org/

²⁰ http://www.beck.de/rsw/zeitschr/index.html

²¹ http://www.absbook.com

- Global Legal Information Network (GLIN) / Law Library of Congress URL: http://lcweb2.loc.gov/glin/glinhome.html

- Sourcebook of criminal justice statistics online / Bureau of Justice Statistics URL: http://www.albany.edu/sourcebook/

Ces différentes offres doivent être considérées comme des services complémentaires à celui des périodiques électroniques.

5. Traitement et gestion

Tous les titres présélectionnés et les informations les concernant doivent, bien entendu, être recueillis en vue de leur traitement et de leur utilisation. Nous avions initialement prévu de le faire sous la forme d'un simple tableau Word. Après discussion, nous avons finalement choisi de créer une base de données Filemaker Pro (version 3.0) qui offre beaucoup plus de possibilités et de souplesse que Word.

Avantages	Désavantages			
Recherche sur tous les champs	Investissement en temps et en moyens			
Possibilité de trier	Apprentissage technique			
Possibilité de créer plusieurs modèles				
Gestion à long terme (abonnements, licences,				
nouveaux titres)				
Possibilité de récupérer les titres non-				
sélectionnés				
Possibilité d'une meilleure analyse et				
comparaison des titres (par tri, recherche,				
listing d'impression)				
Nécessité d'une réflexion préliminaire plus approfondie sur le travail à long terme				

5.1 Création d'une base de données Filemaker

Nous avons créé la base de données avant le début de la recherche de titres. Néanmoins, au fil de la prospection, nous avons dû supprimer et surtout rajouter de nombreux champs : nous avons dû incorporer une cinquantaine de titres pour arriver à une base de données bien structurée. Plus le travail a avancé, plus il s'est avéré que ce choix était judicieux et pratique : la simple possibilité de pouvoir rechercher un titre pour savoir si on l'avait déjà incorporé représente un avantage, notamment un gain de temps, considérable. De plus, cette base de données pourra servir à la gestion ultérieure des titres, particulièrement pour leur catalogage, leur insertion dans les pages Web et pour la négociation d'éventuelles licences.

Par ailleurs, la nouvelle version 4.0 [12, 21] de Filemaker Pro présente un avantage considérable (malheureusement, cette version n'était pas disponible à la BFD) : la possibilité de faire directement le lien avec Internet en cliquant sur une adresse URL. Cette fonction est indispensable pour notre travail étant donné que l'adresse URL a systématiquement été notée pour chaque titre. Mais l'idéal, à l'avenir, serait de pouvoir générer automatiquement nos pages Internet depuis Filemaker, en sélectionnant les champs que l'on désirerait voir apparaître sur nos pages.

Nous présentons ci-dessous l'explication des 34 champs de notre base de données Filemaker

Titre

Adresse URL

ISSN

Il peut y en avoir un pour le périodique papier et un autre pour le périodique électronique. Dans ce cas, on indique : issn(pp), issn(pe)

Lieu d'éd.

Nous mentionnons seulement le pays d'édition (EU=Etats-Unis, GB=Grande-Bretagne, I=Italie, AU=Australie, CH=Suisse...)

Editeur

Editeur commercial ou scientifique.

<u>Remarque</u>: Il n'est pas toujours facile de le définir. Il peut y en avoir plusieurs et il se confond souvent avec le fournisseur. Les universités sont souvent elles-mêmes les éditrices.

Naissance

Dates de naissance du périodique électronique et du périodique papier, si elle sont connues : 1907 pp, 1997 pe. Si l'année de naissance n'est pas précisée, numéro de volume : 25ème année.

Fournisseurs

Fournisseurs connus du titre (souvent les éditeurs). Deux fournisseurs (intermédiaires) ont systématiquement été consultés pour savoir s'ils possédaient ce titre ; il s'agit d'Uncover et de Firstsearch d'OCLC.

BFD

Disponibilité de l'exemplaire papier du titre à la BFD : oui, non.

Catalogage

Le titre est-il déjà catalogué ? Si oui, indication du numéro de notice VTLS.

Web

Le titre a-t-il déjà été incorporé aux pages Internet ? (a = liste alphabétique, t =liste thématique, ch =titres suisses) : oui, a, t

Périodicité

Quotidien, mensuel, trimestriel, etc.

Classification

Classification de la BFD

Type

Périodique électronique d'un périodique papier : pp

Périodique électronique seulement : pe

<u>Remarque</u>: pour savoir si le titre n'a que des sommaires, se référer au champ "sommaire".

Texte intégral

Les articles sont-ils disponibles en texte intégral (TI)? S'il n'y a que quelques articles épars en TI, répondre *non*. Précision de la date depuis laquelle le TI est disponible : *oui*, 1996->

Résumé

A-t-on accès aux résumés des articles ? Précision de la date depuis laquelle le résumé est disponible : *oui*, 1996->

Sommaire

A-t-on accès aux sommaires des articles ? Ne répondre que si le périodique n'a pas de TI (étant entendu qu'un titre en TI a forcément des sommaires) : *oui*, 1996->

Archivage

L'archivage est-il assuré? Précision des dates et de toutes autres remarques (des intermédiaires comme JSTOR²⁴ peuvent se charger de ce service).

<u>Remarque</u>: Pour le cas des périodiques électroniques gratuits, il est difficile de parler d'archivage, étant donné qu'il n'existe pas de véritable politique sur la question. Ce champ est capital, par contre, lorsqu'il s'agit de périodiques électroniques payants.

Format

Sous quels formats les textes sont-ils disponibles (surtout valable pour le TI) ? : html, pdf, realpage.

Matériel requis

Tous les besoins et paramètres informatiques utiles (ordinateur, accès, acrobat reader) pour avoir accès au titre.

Prix avec papier

Lorsque le périodique électronique est payant, quel est son prix si l'on possède la version papier? Quels sont les réductions et les arrangements offerts? Si le périodique électronique est gratuit, le préciser : *gratuit*.

Prix sans papier

Lorsque le périodique électronique est payant, quel est son prix si l'on ne possède pas la version papier? Quels sont les réductions et les arrangements offerts? Si le périodique électronique est gratuit, le préciser : *gratuit*.

Pour ces deux champs, préciser toute autre information utile connue sur le prix.

<u>Remarque</u>: comme la plupart des titres sont gratuits, ces deux champs ne sont souvent remplis que par la mention *gratuit*.

Licence

Si le titre est payant, quels sont les moyens pour s'y abonner. Toute précision connue est utile (prix, moyen d'accès, restrictions, etc.). S'il y a une négociation d'abonnement ou de licence à envisager, le préciser par *oui* (très important pour effectuer un tri ultérieur des titres qu'il faudra reprendre pour les négociations).

Username (nom d'utilisateur)

Dans le cas d'un titre auquel la BFD s'est abonnée.

Password (mot de passe)

Dans le cas d'un titre auquel la BFD s'est abonnée.

Prestations

Autres prestations offertes par le site du périodique électronique, l'éditeur, ou l'université responsable de ce titre : *liens, système d'alerte, liste de discussion*, etc.

Recherche

Existe-t-il un moteur de recherche pour effectuer des recherches dans les articles ou dans le site ?

Adresse

Adresse de l'éditeur ou du responsable du titre (si possible une institution).

Fax

E-mail

Remarque

Toute remarque sur le titre, l'éditeur, une particularité, ou pour la gestion future : site en construction, ce titre n'existera plus en version papier, etc.

Sélectionné

Indications pour savoir si le titre a été retenu par le sélectionneur et, si oui, indication du type de diffusion.

a = maintien de l'abonnement au produit papier

²⁴ Journal STORage. Société assurant l'archivage électronique complet de périodiques

aa = maintien de l'abonnement au produit papier si gratuit ou demande de gratuité

b = souscription au titre électronique

c = abandon du produit papier

x = mention dans le catalogue VTLS et sur la page d'accueil du site Internet de la BFD

y = mention sur la page d'accueil du site Internet de la BFD seulement

z = abandon, en attente

Raisons

Si le titre n'est pas sélectionné, énoncer les principales raisons.

Date de création

Date de création de la notice.

Date de modification

Date de modification de la notice.

6. Sélection

Nous avons jugé qu'il était très important que cette phase de sélection soit agencée à l'avance. En effet, elle engage d'autres personnes qui peuvent avoir un emploi du temps fort chargé et ne peuvent donc pas forcément se libérer au dernier moment. Cette remarque est d'autant plus importante qu'un retard pris à cette étape de sélection perturbe toute la suite du travail (catalogage, création des pages Internet, etc.). La sélection devrait, dans l'idéal, se situer vers le milieu du travail : il ne faut pas oublier qu'elle n'est pas une finalité ; au contraire, la deuxième partie consacrée au traitement bibliothéconomique et à la diffusion des titres de périodiques électroniques est tout aussi longue et importante.

Concrètement, la sélection des titres s'est effectuée de la manière suivante : un listing de 124 titres présélectionnés a été tiré de Filemaker. Accompagné d'un petit document expliquant les différents champs de la base de données²⁵ (il est très important de ne pas oublier que notre logique n'est pas forcément celle du sélectionneur), ce listing a été remis à M. Frossard, directeur et responsable de la politique d'acquisition de la bibliothèque de droit. Celui-ci s'est chargé de les analyser et de les sélectionner. Très peu de titres ont été écartés du fait que la plupart des périodiques étaient gratuits et ne nécessitaient pas d'abonnement. Néanmoins, à plus long terme, cette sélection permettra d'éliminer certains titres en version papier en faveur de leur version électronique, souvent plus attrayante (surtout financièrement). A chaque titre électronique ont été attribués des critères de sélection mais également de diffusion, selon le schéma suivant :

a = maintien de l'abonnement au produit papier

aa = maintien de l'abonnement au produit papier si gratuit ou demande de gratuité

b = souscription au titre électronique

c = abandon du produit papier

x = mention dans le catalogue VTLS et sur la page d'accueil du site Internet de la BFD

y = mention sur la page d'accueil du site Internet de la BFD seulement

z = abandon, en attente

Il a aussi été décidé de réaliser un arbre de décision (cf. pages suivantes) qui aura pour but de faciliter la sélection des prochains titres et de dresser les lignes directrices d'une politique d'acquisition des périodiques électroniques. La sélection pourrait ainsi, à l'avenir, être réalisée sans le sélectionneur, en ce qui concerne les titres gratuits. Les titres payants présélectionnés devront être soumis au sélectionneur avec la mention de leur prix.

Le point de départ de cet arbre de décision est de savoir si le titre présélectionné est en texte intégral ou non : le premier but du périodique électronique est bel et bien d'offrir au lecteur le texte intégral.

Si le titre n'est pas en texte intégral, la sélection est simple : s'il est payant (ce qui est très rare), il ne sera pas sélectionné ; dans le cas contraire, il sera en général accepté, à moins qu'il ne soit pas relevant par rapport à son contenu.

²⁵ Cf. supra 5.1.

Le chemin pour un titre en texte intégral est plus tortueux :

- S'il est gratuit, il sera dans la majeure partie des cas retenu (à moins, toujours, qu'il ne soit pas relevant par rapport à son contenu). Il faut alors vérifier si l'on possède ce titre en version papier. Si c'est le cas, il sera possible de résilier l'abonnement papier (ou, dans certains cas, d'en demander la gratuité) et ainsi de faire des économies.
- Si le titre est payant, il s'agira de comparer les coûts et les avantages des versions papier et électronique. Le même titre pouvant être proposé par différents fournisseurs (la base de donnée "Uncover", "Firstsearch Electronic Collections Online", le système de "pay per view" d'OCLC, et les autres, notamment les éditeurs ou les universités), il sera nécessaire de comparer leurs diverses offres. Cette analyse se fera avec le sélectionneur qui jugera des différents prix.

A la fin de chaque branche de l'arbre se pose la question de savoir où signaler les titres sélectionnés. La règle générale est simple : un titre en texte intégral est signalé dans les pages Internet et dans le catalogue, tandis qu'un titre qui ne propose que des sommaires n'apparaît que sur Internet.

Abréviations de l'arbre de décision de la page suivante :

TI = Texte intégral OL = Périodique online

PP = Périodique papier

ABO = Abonnement

BFD = Bibliothèque de la Faculté de droit VTLS = Mention dans le catalogue RERO

HP = Home page->mention dans les pages InternetECO = Firstsearch Electronic Collections Online

PPV = Pay per view

	1	I		1	T	1	T
			abo ol BFD				
				Õui	VTLS+hp		
		gratuit (hp		
	/	\					
			\	gratuit	non		
	/		abo pp BFD		oui		
	NON		Asso pp B1B		0.01		
				\			
				payant	non		
1				1	oui		
/					0.00		
	`						
		nevent					
		payant					
				gratuit	non		
/			abo pp BFD		oui	ļ	
/			/	<u> </u>			
/		/		payant	non		
/		gratuit (oui		
• 		<u>/</u> \					
		'					
TI Ol				pon			
\	 		abo ol BFD				
	 		and of BFD	dui	VTLS + hp	non	
	 			Oui	VILS + IIP	oui	
	 				1		
					hp	non	
						oui	
	/			INICOVED			
				UNCOVER	non		
				/	oui	VTLS + hp	non
				<u>/</u>			oui
	,			/		hp	non
	OUI \		/				oui
				E∕CO	non		
	\		1/	1	oui	VTLS + hp	non
	\		a/bo ol BFD				oui
	\					hp	non
			1				oui
	\			PPV	non		
	\		1	1	oui	VTLS + hp	non
	\	ı		\		1	oui
	1	/				hp	non
		<u> </u>		\			oui
		payant		AUTRES	non	1	
		Pujunt		10111110	oui	VTLS + hp	non
		 				1 220 1 110	oui
		 				hp	non
		 				inp	oui
				gratuit	non	+	Oui
		 	 	graiuri	non	+	
			aha ng DED		oui	+	
			abo pp BFD		non	1	
				payant	oui		

7. Catalogage

La première forme de diffusion que nous avons choisie est le catalogage des titres (dans VTLS, en l'occurrence). Même si cette étape est plus souvent perçue comme un traitement bibliothéconomique classique, il n'en demeure pas moins que le catalogage permet la diffusion d'un produit. En ce qui concerne les périodiques électroniques, nous avons choisi de ne cataloguer que les titres en texte intégral.

Les premières règles de catalogage de périodiques électroniques propres à RERO fonctionnent déjà depuis le mois de janvier 1999. Elles sont disponibles sur Internet à l'adresse URL suivante : http://www.rero.ch/reroweb/COMMISSIONS/COCA/themes/perel.htm²⁶. Si un pas important a été franchi avec ces règles, puisqu'il est désormais concrètement possible de cataloguer un périodique électronique dans le catalogue romand, il n'en demeure pas moins que certains points sont à éclaircir et à développer. D'une manière générale, le catalogage d'un périodique électronique ne diffère guère de son correspondant papier. La principale nouveauté est l'ajout d'une zone 856 (emplacement et accès électroniques) qui permet de lier directement la notice avec le périodique en ligne.

D'autres champs spécifiques à ce support sont également apparus :

- Le champ 037 (" modalités d'acquisition ") offre la possibilité de mentionner si un périodique est totalement gratuit, s'il l'est seulement dans le cas où la bibliothèque est abonnée à la version papier ou si le titre est payant. Dans le dernier cas, le champ 506 " note de restriction d'accès au document " permet de préciser quelle bibliothèque, campus ou consortium peut avoir accès à ce titre.
- Le champ 256 permet d'indiquer le type de document; mais, pour l'instant, le catalogueur n'a pas de solution réellement satisfaisante; il a le choix entre : "Données informatiques", "Programme informatique" et "Données et programme informatiques". La formulation "périodique électronique en ligne " serait plus précise et donc plus satisfaisante.
- Le champ 909 ("code de sélection") est propre à ce type de support. La mention "eperge" signifie périodique électronique général. Les titres gratuits reçoivent un deuxième champ identique du style "eper9905" (année/mois). Cette mention permet aux coordinateurs des autres sites de copier, mensuellement ou selon leur propre choix, la notice dans leur base locale.

La zone de note (500) enfin, même si elle n'est pas propre aux périodiques électroniques, permet de mentionner l'existence ou non de la version papier ou électronique correspondante. Ainsi, dans la notice d'un périodique électronique, on indique "Existe aussi en version papier ", si tel est le cas. Dans la notice du périodique papier, si le titre existe sous cette forme, on mentionne "Existe aussi en version électronique".

Chaque titre a également été indexé, exactement de la même manière que pour un périodique traditionnel.

Demeure un problème principal lié à la spécificité même des périodiques électroniques : il s'agit de l'état de collection. Il est impossible d'en dresser un pour ce type de document. Comment

²⁶ Nous présentons dans l'annexe 1 l'application pratique de ces règles

savoir si la version électronique d'un périodique papier, qui offre aujourd'hui quatre ans d'archivage, n'en offrira pas demain que deux ou au contraire dix? Dans ce cas, il est inutile de préciser une date de départ du titre alors qu'elle sera probablement fausse dans six mois. La solution adoptée est la suivante : la zone "date" dans le champ 008 est rempli par "0000,9999", on ne fait pas de zone 362 (numérotation), on ne mentionne pas de date en 260 (zone d'édition) et le champ 866, dans la notice d'état de collection, ne mentionne que "Dernière version disponible ". Seuls les périodiques qui n'existent que sous une forme électronique et dont on peut fixer une naissance peuvent avoir un état de collection; encore que l'on n'aura pas forcément un accès identique à date variable.

Quelques problèmes spécifiques au catalogage ont également été rencontrés. Le plus fréquent est probablement celui posé par l'éditeur : en effet, de nombreux titres sont édités par une université et il est souvent difficile d'identifier la sous-collectivité ou l'institut responsable de la publication. Dans la majeure partie des cas, ce problème provient d'une mauvaise structure du site qui n'offre pas l'information d'une manière claire et structurée.

D'autres problèmes propres à la nouveauté de ce type de document ont également été décelés :

- Nous avons demandé un nouveau code de localisation, ceux qui étaient habituellement utilisés à la BFD n'étant pas satisfaisants ("salle de lecture", "magasin", etc.) En effet, la notion même de localisation n'est pas appropriée aux documents électroniques. Elle est cependant nécessaire puisque le propre du catalogue est d'indiquer l'emplacement des documents qu'il signale. Un code 5015 "périodiques électroniques" nous a été attribué.
- Après le catalogage de quelques dizaines de titres, certaines améliorations nous semblent nécessaires. Nous allons ainsi faire quelques propositions :
 - dans le champ 256, créer le terme "périodique électronique " afin de ne pas être obligé d'utiliser " données informatiques ",
 - pour l'indexation, dans les supports de document, créer "périodique électronique".

7.1 Accès pour l'utilisateur

Bien entendu, la finalité du catalogage est l'accès qui va être offert à l'usager. Dans le cas des périodiques électroniques, plusieurs problématiques sont à prendre en compte :

La première est celle qui fait la richesse et la spécificité d'une notice de périodique électronique : lorsque l'utilisateur visualise une telle notice, un icône " multimédia " s'active. Il permet de faire le lien avec le périodique électronique sur Internet. En cliquant dessus, une fenêtre de Netscape (ou tout autre butineur installé) s'ouvre et le lecteur se trouve immédiatement sur la page d'accueil du périodique recherché : il pourra ainsi, dès la première étape, avoir accès au texte intégral. C'est à ce niveau que s'est posé le principal problème à la BFD. Normalement, le lecteur peut visualiser, puis imprimer ou enregistrer les articles qui l'intéressent. Malheureusement, l'usage à la BFD, comme dans de nombreuses autres bibliothèques universitaires, diffère : les postes informatiques consacrés à la consultation du catalogue collectif ne sont pas reliés à des imprimantes (afin de ne pas déranger les utilisateurs de la salle de lecture) et n'offrent pas la possibilité d'enregistrer des données sur disquette (pour ne pas prendre le risque d'introduire des virus). Dès lors, il a fallu trouver une solution : il a été décidé que les utilisateurs s'adressent au bureau de renseignements où un poste relié à une imprimante leur sera attribué.

Le deuxième problème peut surgir de la nouveauté de ce produit : il est possible qu'un utilisateur ne sache pas ce qu'est un périodique électronique ou qu'il ne comprenne pas ou ne reconnaisse pas la notice dans le catalogue RERO. D'autres difficultés proviennent de VTLS lui-même : lorsque l'on consulte la notice d'état de collection, l'icône multimédia n'est pas activé, par exemple. La meilleure solution pour résoudre ces problèmes est une bonne information et une grande disponibilité du personnel de la bibliothèque envers l'usager.

Un deuxième accès, plus large et plus facile, peut se faire par l'interface Internet du catalogue RERO. Celui-ci a l'avantage de pouvoir se faire en dehors des portes de la bibliothèque. L'utilisateur peut ainsi, s'il est connecté à domicile ou dans son bureau à Internet, accéder directement aux périodiques électroniques (pour autant que l'accès ne soit pas restreint au campus genevois). La notice est traditionnelle, présentant les mêmes champs que dans VTLS. Le lecteur n'a qu'à cliquer sur l'adresse électronique du périodique (qui se présente sous la forme d'un lien hypertexte classique) pour accéder à la page d'accueil du périodique.

8. Création de pages Internet

Le périodique électronique, en raison de ses caractéristiques – immatériel, sans localisation, universellement accessible en ligne – nécessite, en plus du catalogage, une autre diffusion : sur Internet. Toute bibliothèque ayant mis sur pied ce genre de service l'offre par l'intermédiaire de son site Internet. Dans le cadre du réseau romand, cette diffusion a été pendant longtemps la principale puisque les règles de catalogage de périodiques électroniques n'existent que depuis peu.

La BFD possède déjà, depuis quelques années, son site Internet. Nous avons donc créé de nouvelles pages que nous avons incorporées à ce site.

La première étape a consisté à se renseigner, à observer comment d'autres bibliothèques avaient organisé ce service. De nombreux sites ont ainsi été visités. Les principales observations retirées et les solutions adoptées sont les suivantes :

- Chaque liste offre diverses informations sur les titres qu'elle propose : années couvertes, restriction d'accès, login et mot de passe, typologie, lien avec le titre papier, description du contenu, etc. Après avoir étudié les différents cas de figure pour déterminer les informations réellement utiles à nos lecteurs, nous avons retenu les points suivants :
 - années de couverture,
 - typologie (sommaire, résumé, texte intégral),
 - restriction d'accès,
 - disponibilité ou non de la version papier à la bibliothèque (avec classification et années couvertes).

De plus la mention " existe uniquement sous forme électronique " est ajoutée pour chaque titre n'existant que sous cette forme. Si des titres requièrent des mots de passe, il a été décidé de les ajouter à la suite des autres informations (en sachant que le filtrage se fait par numéro IP et que le mot de passe ne sert qu'à identifier l'utilisateur).

Exemples

Cornell Law Review

Texte intégral, vol. 81(1995)->

Version papier à la bibliothèque (CLASSIF. : CB/USA 14 f COLR), vol. 78(1992/93)->

Journal of Information, Law & Technology (JILT)

Texte intégral, no. 1(1996)->

Existe uniquement sous forme électronique

• La majorité des listes est ordonnée alphabétiquement. L'absence d'un classement thématique provient parfois d'un manque de ressources de certaines bibliothèques. Nous avons néanmoins décidé d'offrir les deux types d'accès. La possibilité de rechercher par matière est une valeur ajoutée incontestable pour ce genre de service. Etant donné le temps qui avait été consacré à la recherche et au traitement des titres, il aurait été regrettable de ne pas pouvoir offrir ces deux entrées.

- Deux types de structure apparaissent :
 - les périodiques électroniques sont listés sur une page spécifique portant un titre du type "périodiques électroniques ", "ressources électroniques ", "bibliothèque virtuelle ", etc.
 - d'autres bibliothèques, généralement beaucoup plus grandes, "éclatent " leurs titres dans les différentes pages de leur site. L'entrée est faite sous "recherche documentaire ", "recherche en droit ", etc. Un sous-menu peut mener aux périodiques électroniques mais le plus souvent l'information est organisée par sujet. Dans ce cas, la matière prime donc sur le support : sous une rubrique " droit et environnement " on peut tout autant trouver une monographie sur le sujet, qu'une base de données, un CD-ROM ou un périodique électronique.

La BFD a choisi la première solution plus adaptée à ses moyens. En effet, la seconde possibilité, bien qu'elle semble plus performante, nécessite un engagement en temps et financier considérable : elle demanderait une refonte totale de la structure globale du site. De longues discussions entre les responsables des périodiques, le Webmaster du site et moi-même ont néanmoins été tenues pour savoir comment incorporer ces titres au site existant. Ce point sera repris dans la suite de ce chapitre.

Avant de prendre la décision de créer des pages spécifiques pour les périodiques électroniques, plusieurs questions se sont posées. La solution de disséminer les titres dans diverses pages et rubriques du site a été envisagée. Le site comprenant une page spécifique à la Suisse et une autre consacrée aux recherches internationales (elle-même divisée par pays), chaque titre aurait pu être incorporé sous la rubrique qui le concernait. Pour finir, la création de nouvelles pages l'a emporté, principalement pour la raison suivante : un éclatement des titres aurait représenté une gestion beaucoup trop complexe (contrôle d'URL, de contenu, mise à jour, incorporation de nouveaux titres...). La solution retenue permet de nommer une ou deux personnes responsables de ces pages, personnes qui pourront gérer avec autonomie leur contenu. Néanmoins, il a été décidé de ne pas retenir de publications officielles dans ces pages. Ainsi, par exemple, le "Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale " et les "Procès-verbaux du Grand Conseil genevois " seront incorporés dans la page " La Suisse ".

Une contrainte demeurait : ces pages devaient être incorporées à la logique et à la structure du site ; concrètement, il s'agissait de savoir depuis quelle page allaient être atteints les périodiques électroniques. Le site ne proposait pas, par exemple, sur sa page d'accueil, un lien du style "ressources électroniques " ou " nos services ". Ainsi, il a été décidé de réaliser plusieurs liens internes qui pointeraient vers la page " périodiques électroniques " : le premier depuis " nouveau " sur la page d'accueil, le deuxième depuis " recherches internationales-généralités ", le troisième depuis " recherches internationales-autres ressources " et enfin le dernier depuis "la Suisse-autres ressources". A terme, ces liens peuvent bien entendu évoluer (il a notamment été envisagé de créer une rubrique " nos produits " sur la page d'accueil).

Trois pages avaient été initialement prévues : *Introduction* (page d'accueil des périodiques électroniques où l'on présente les informations contenues dans les diverses pages créées. URL : http://www.unige.ch/bfd/periodiques/perel.html), *Liste alphabétique* et *Liste thématique*. Dans le déroulement du travail, nous avons jugé pertinent de créer une quatrième page qui listerait les *titres suisses*. Cette page pourra permettre de valoriser la Suisse ainsi que notre site, en répertoriant des titres qui ne se trouvent pas sur d'autres sites. De plus, le droit suisse étant le principal sujet de recherche des étudiants et des juristes, il était normal de créer cette rubrique qui

répondra certainement à de nombreuses demandes. Un effort particulier sera fait à l'avenir pour enrichir cette page qui ne comporte actuellement que six titres.

Ces pages devaient être conformes à la graphie générale du site : il a fallu respecter les caractères, les fontes, les fonds d'écran, les logos et les sigles. Il n'y a donc presque pas eu de création dans le sens artistique du terme. Cette contrainte était plus un avantage (gain de temps) qu'un handicap (manque d'indépendance) : ces pages se devaient d'être claires et lisibles plutôt qu'originales. Le fait de respecter la charte graphique (dans ce cas marquée surtout par la couleur rouge pour les liens) améliore la clarté et facilite l'incorporation des pages dans la globalité du site.

Ces quatre pages ont été faites avec le logiciel AolPress 2.0 (téléchargeable gratuitement à l'adresse http://www.aolpress.com/download.html). Cet éditeur a l'avantage d'être gratuit et de générer un des codes HTML les plus propres. Les inconvénients qui en découlent sont une certaine lenteur et la nécessité de maîtriser le langage HTML, indispensable pour résoudre certains problèmes (listes, retraits, alignement, paragraphe...). Ceci nécessite un apprentissage relativement long: l'aide en ligne, de nombreux cours de création de page Internet ainsi que l'expérience de personnes utilisant ce logiciel sont les nombreux moyens possibles pour résoudre les problèmes rencontrés. Tout au long de cette phase, il est très important de visualiser les pages en cours de création avec différents butineurs: en effet, la visualisation d'un site par l'intermédiaire d'Internet Explorer ou par l'intermédiaire de Netscape peut profondément modifier la mise en page.

La dernière étape est la publication des pages créées. Ce rôle est dévolu au Webmaster du site. Ayant enregistré les pages créées sur disquette, il a fallu les transférer sur le disque dur du PC du Webmaster. Ce transfert pose souvent des problèmes, notamment dus à l'organisation des dossiers, des fichiers et des liens. Dans ce cas, quelques icônes et quelques liens ont disparus : il a fallu les recréer. Nous n'avons pas trouvé de solutions pour résoudre ces pertes. Le seul moyen consisterait à réaliser directement les pages Internet sur le poste du Webmaster, ce qui éviterait un transfert de fichiers. A l'avenir, il faudra réfléchir pour savoir qui développera et tiendra à jour ces pages puisque pour l'instant seul le Webmaster est habilité à effectuer ce travail. L'idéal serait que la personne responsable de ces pages ait l'autorisation de les publier afin d'éviter cette perte de temps et le risque que représente le transfert des données de la disquette au disque dur.

9. Information et formation

9. 1 Personnel

Si la finalité de ce travail consiste à faire connaître le nouveau service aux utilisateurs, il est primordial d'en informer prioritairement le personnel : c'est lui qui sera amené à répondre aux utilisateurs. Dans ce sens, les employés étant directement en contact avec le public (bureau de prêt et bureau de renseignements) devraient même être privilégiés. Une séance d'information interne, réunissant tout le personnel de la bibliothèque, a été organisée. Les réalisations pratiques du travail ont été montrées et expliquées : comment se présente la notice VTLS d'un périodique électronique, comment utiliser et paramétrer le lien multimédia pour accéder au périodique électronique, comment sont organisées les pages Internet, etc. Les différentes lettres d'information ont également été présentées et soumises au personnel.²⁷

A ce niveau là du travail, il est nécessaire que chacun puisse donner son avis et s'investir dans ce projet. Une formation spécifique a été donnée ultérieurement aux bibliothécaires du bureau de prêt, les premiers confrontés aux questions des utilisateurs. Bien entendu, à terme, chacun doit être capable d'utiliser et de comprendre le fonctionnement du nouveau service. Dès que l'information circule, le personnel doit être capable de former ou, en tous les cas, d'aider les utilisateurs à se servir de ce nouveau produit. Pour cela, il est important de ne pas lancer le produit trop tôt, sans se soucier de savoir comment la bibliothèque pourra faire face aux éventuelles questions : l'information et la formation doivent suivre immédiatement, ou même précéder, la diffusion du nouveau produit. Ce qui était valable plus haut pour l'information l'est aussi pour la formation : elle doit en premier lieu s'adresser au personnel.

9.2 Utilisateurs

Une fois le personnel mis au courant de la création du nouveau produit, nous nous sommes concentrés sur l'information externe (utilisateurs et corps enseignant). Celle-ci s'échelonnera probablement sur plusieurs mois. Pour l'instant, la première information diffusée a été une lettre du directeur de la bibliothèque au corps enseignant de la Faculté de droit : elle présente brièvement le nouveau produit en indiquant l'adresse URL des nouvelles pages Internet.

Dans un second temps, des feuilles d'information²⁸ vont être distribués dans la bibliothèque (aux bureaux de prêt et de renseignement et probablement aux abords des postes réservés à la consultation du catalogue).

Le dernier projet est l'envoi d'un e-mail interne²⁹, destiné aux mêmes personnes que la première lettre. Il est possible que celui-ci ne soit envoyé que dans quelques mois (rentrée universitaire, en octobre), une fois que le service se sera encore quelque peu développé, particulièrement en ce qui concerne l'offre en titres suisses ; il faut être conscient que les utilisateurs potentiels ne désirent probablement pas être submergés de lettres d'information, et, dans ce sens, une lettre et un e-mail simultanés auraient probablement fait double emploi. Néanmoins, le courrier électronique présente l'avantage d'offrir à l'usager un lien direct sur les pages de nos périodiques électroniques, ce qui augmente probablement la consultation. A l'opposé, il faut bien se dire que chacun n'est pas

²⁷ Cf. annexe 2, 3

²⁸ Cf. annexe 2

²⁹ Cf. annexe 3

encore familier avec ce type de courrier et que le seul envoi d'un e-mail aurait probablement écarté quelques personnes.

A l'avenir, les périodiques électroniques seront encore diffusés de différentes manières. Comme tout autre périodique, ils seront signalés dans "Périolex", le catalogue systématique des périodiques de la BFD (annuel, en version papier et électronique, ce qui représente un avantage considérable). Ils seront également annoncés dans le "Lex", la liste des nouvelles acquisitions de la BFD (mensuel, en version papier et électronique). Enfin, une information sur les périodiques électroniques sera insérée dans divers feuillets du guide du lecteur de la BFD, "Infolex", existant lui aussi en version papier et électronique.

Pour l'instant, aucune formation spécifique n'a été prévue pour les lecteurs. Néanmoins, si le personnel est bien formé, il est capable de répondre aux questions de l'usager et de donner un petit cours particulier sur les spécificités du produit. Il est malgré tout envisageable d'organiser de réels cours de formation et/ou des démonstrations comme il l'a été fait lors de l'introduction de VTLS. Ce genre de formation dépend de la demande des usagers : il faudra donc attendre quelque temps pour évaluer l'utilisation du service et pour connaître les réels besoins.

10. Gestion, maintenance et développement

Ce chapitre décrit, en quelques points, le développement futur, de ce travail. Il incombera aux futurs responsables de ce nouveau service de coordonner les différentes tâches énoncées. Ce chapitre prendra bien entendu, une réelle importance, mais il pourra également être très lourd. Il comporte plusieurs éléments :

- Le catalogage : il s'agira de poursuivre et de terminer le catalogage : en effet celui-ci n'a été qu'entamé. Nous avons jugé plus important de mener le travail à terme dans sa réflexion et dans sa réalisation pratique que de cataloguer tous les titres (travail somme toute assez facile et répétitif mais prenant beaucoup de temps). Néanmoins, il serait bon que celui-ci soit fait régulièrement afin de ne pas prendre trop de retard. Certaines propositions, énoncées dans le point 7, sont également à faire à la COmmission de CAtalogage (COCA) afin de préciser certains points des règles. C'est probablement le moment de lancer réellement le catalogage de périodiques électroniques dans RERO, tant le nombre de ce type de document est amené à exploser; il est préférable que les règles soient totalement au point avant que la grande majorité des bibliothèques se mette à cataloguer.
- Le contrôle des URL: il est souvent perçu comme le nœud du problème, singulièrement au niveau de la maintenance. Il est vrai que de nombreux sites changent d'adresse ou disparaissent tout simplement, sans que l'utilisateur en soit averti. Ceci est d'autant plus délicat pour notre travail, dans le sens où nous avons retenu un grand nombre de titres gratuits et indépendants. Nous pensons qu'il ne faut cependant pas être alarmiste: les périodiques électroniques sont soumis aux règles d'Internet qui est un monde en perpétuel mouvement et en incessante évolution. Le bibliothécaire doit se plier à ses règles du jeu et accepter de devoir perdre l'accès à certains titres. Il faut aussi relativiser ce problème au niveau des chiffres: au cours des trois mois qu'a duré ce travail, sur les 135 titres finalement retenus, seuls deux ont disparus (un titre russe et un sud-américain). De plus, de nombreux sites avertissent désormais le lecteur lorsqu'ils changent d'adresse ou disparaissent. En ayant visité de nombreux sites de périodiques, nous pouvons rendre compte que la plupart sont très sérieux et bien organisés et que l'on peut donc s'y fier. Une garantie contre ce type de problème est l'abonnement à un intermédiaire qui, en général, héberge et gère localement les titres.

Il n'en demeure pas moins qu'un contrôle régulier des URL doit être effectué. La théorie préconise de le faire une fois par mois, nous nuancerions cette proposition en fonction du temps à disposition : une vérification tous les trois mois serait satisfaisante. Plusieurs logiciels de contrôle automatique des URL existent (lvrfy : a HTML link verifier³⁰; Cyber Spyder : link test³¹) mais ils sont en général payants. L'éditeur AOL Press a une fonction qui permet de faire ce contrôle automatiquement. Il repère les adresses qui ne sont plus valables et c'est à nous, ensuite, de les changer manuellement. Ce contrôle s'effectuera donc sur nos pages Internet et nous répercuterons par la suite les changements dans le catalogue. Le plus grand danger pour la qualité et la crédibilité de tout site n'est pas de perdre quelques liens, mais au contraire d'en garder certains qui ne sont plus valables : après avoir cliqué sur quelques liens et n'avoir pas obtenu de réponse, l'internaute prend vite la poudre d'escampette. C'est sur ce point qu'il faudra être le plus méticuleux.

³⁰ http://www.cs.dartmouth.edu/~crow/lvrfy.html

http://www.cvberspyder.com/cslnkts1.html

- La maintenance de la base de donnée Filemaker: ce travail est moins une charge qu'un outil. En mettant à jour régulièrement les diverses données, nous nous assurerons un outil précieux pour la gestion globale de nos périodiques électroniques. Ce travail doit néanmoins être fait régulièrement sans quoi la base peut devenir rapidement obsolète.
- Le développement des collections: les perspectives ne concernent heureusement pas que la gestion et la maintenance. Le travail futur devra viser à l'enrichissement de nos pages Internet par l'ajout de nouveaux titres. Le travail réalisé jusqu'à maintenant a permis de lancer le service, en lui donnant une assise théorique et pratique et également un important fonds de titres. Mais il va sans dire que ce domaine va très rapidement évoluer et que le fonds actuel ne suffira plus à satisfaire les attentes des lecteurs. Nous avons choisi de développer à l'avenir la rubrique des titres suisses: d'une part, ceux-ci peuvent devenir une vitrine de la bibliothèque (et pourquoi pas devenir un centre d'intérêt) et, d'autre part, ils présentent un intérêt considérable pour les lecteurs.

Il va de soi que d'autres titres étrangers vont être ajoutés à la liste, en fonction des recherches effectuées et éventuellement des demandes des utilisateurs. Pour cela, il sera important de suivre l'évolution de quelques sites majeurs :

- Newjour : signale la sortie des nouveaux titres de périodiques électroniques.
- Directory of electronic journals, newsletters and academic discussion lists (payant)
- Findlaw : moteur de recherche, spécialisé dans le domaine juridique. Il offre une importante liste thématique des titres.
- Liste de périodiques électroniques de Stanford Law School : 37 pages de titres juridiques.

Bien entendu, toutes les autres listes présentées au point 4 sont également intéressantes. Il sera également très important de suivre de près et régulièrement l'évolution du service Firstsearch d'OCLC: il y a de grandes chances pour qu'il soit la meilleure et la plus rentable solution à l'avenir.

En ce qui concerne l'évolution générale des périodiques électroniques dans les bibliothèques, il serait intéressant de visiter de temps à autre les sites des bibliothèques universitaires de Laval³² et de Montréal³³ au Canada, de Stanford³⁴, Yale³⁵, Duke³⁶ et Cornell³⁷ aux Etats-Unis pour le domaine juridique et, plus près de nous, le site de la bibliothèque du CERN³⁸ qui fait un travail remarquable au niveau des ressources électroniques.

• Swisslawring³⁹: Swisslawring est un projet de coopération qui réunit un nombre important de bibliothèques juridiques situées en Suisse. Son but est de créer sur Internet un guide des ressources juridiques suisses et étrangères, afin d'améliorer la qualité de l'offre documentaire

³² http://www.bibl.ulaval.ca/ress/drt ress.html

http://www.droit.umontreal.ca/doc/biblio/index.html

http://www.stanford.edu/group/law/library/index.html

³⁵ http://www.yale.edu/lawweb/lawschool/libfp.htm

³⁶ http://www.law.duke.edu/lib/libraryHome.html

http://www.lawschool.cornell.edu

http://www.cern.ch/library

³⁹ http://www.unige.ch/bfd/Swisslawring/French.html

électronique. Ce projet s'appuie sur le partage des ressources, chaque bibliothèque se voyant attribuer une matière en fonction de sa spécialité.

Dans le développement de Swisslawring, il est prévu d'incorporer les périodiques électroniques. Ce travail devrait être attribué à la BFD, étant donné que la bibliothèque offre désormais un tel service et qu'elle vient d'y consacrer un long travail. Ce développement se ferait au niveau national : de nouvelles pages Internet seront probablement créées, sur le modèle de celles de la BFD.

• L'évaluation du service : il serait très utile, dans une année par exemple, de réaliser une évaluation globale du service afin de connaître son impact, sa réussite et ses défauts. Elle permettrait de corriger certains points qui pourraient être insatisfaisants, par exemple au niveau du choix des titres et des moyens d'accès. Pour l'instant, prêter une oreille attentive aux remarques et critiques des lecteurs est déjà un pas important vers de futures améliorations.

11. Conclusion

Le concept de périodique électronique est désormais connu. On ne peut déjà plus parler de nouveauté : de nombreux articles théoriques sur les caractéristiques, les avantages et désavantages de ce type de document sont disponibles depuis plusieurs années. En Suisse, cette théorie commence également à être assimilée. Il n'y a plus de raison de ne pas passer rapidement à des réalisations pratiques : de nombreuses bibliothèques suisses ont déjà incorporé ce type de service à leur offre quotidienne. Nous pensons que désormais tous les éléments sont réunis pour se lancer dans des projets plus ambitieux. Notre expérience nous a montré que certains soucis ou interrogations que nous avions à propos des périodiques électroniques n'étaient pas fondés. Ainsi, nos hypothèses de départ⁴⁰ se révèlent, en grande partie, inexactes :

- la recherche de périodiques électroniques au moyen de moteurs de recherches ou autre (site de bibliothèques, d'éditeurs, etc.) est efficace,
- le coût doit être relativisé: les titres gratuits sont légion, les consortiums de bibliothèques peuvent obtenir des paquets de titres à des prix intéressants (souvent inférieurs au prix de la version papier), les bibliothèques sont déjà souvent bien équipées en matériel informatique...
 Le périodique électronique doit même permettre à une bibliothèque de réduire singulièrement ses coûts par rapport à ses abonnements aux périodiques,
- le problème d'archivage existe, notamment pour les titres gratuits où l'incertitude demeure, mais ce problème est également souvent résolu (particulièrement par OCLC) et la plupart des intermédiaires et des éditeurs ont pris conscience de l'importance que les bibliothèques attachaient à ce problème,
- la complexité du marché de l'offre est également réelle, mais elle provient en grande partie de sa richesse. Les bibliothèques doivent prendre le temps d'analyser cette offre : elles en découvriront certainement une adéquate à leurs besoins,
- le manque de collaboration, au niveau suisse, demeure un problème majeur. Mais là encore, de nombreux projets ont déjà vu le jour ou sont en cours de réalisation (abonnement provisoire pour 1999 aux 400 titres de périodiques électroniques de Springer pour les bibliothèques suisses ayant souscrit à ce projet, Swisslawring, le projet OVID entre les universités de Genève et de Lausanne...). A l'avenir, des regroupements de bibliothèques par matière (sciences sociales, sciences humaines ou sciences exactes) se développeront certainement.

La perpétuelle évolution du monde des ressources électroniques et d'Internet fait trop souvent peur aux bibliothèques (et nous avions ces mêmes craintes). Cette réalité, car c'en est une, est en fait la plus grande chance qui peut arriver aux bibliothèques. Ce manque de certitude face à l'avenir doit pousser les bibliothèques à agir, à faire leurs expériences, à créer, à innover : aucune faute n'est possible puisque rien n'est établi. Osons créer un service, une offre, sans devoir s'attacher à un manuel, à un guide ou à des règles établies.

Cette liberté dans la création impose une contrainte : ne jamais être satisfait de son travail. Si l'évolution des nouvelles technologies permet l'innovation, elle impose à tout travail d'être sans cesse amélioré et développé. Le service que nous avons créé se doit de ne pas être figé, d'être

⁴⁰ Cf. supra 1.1

continuellement repensé. La véritable réussite de ce travail serait qu'il ait totalement changé dans un année! Remettons-nous en question, évoluons, développons-nous...!

Les développements futurs passeront probablement par l'insertion des périodiques électroniques dans une politique de développement globale des ressources électroniques, comme le font déjà souvent les bibliothèques américaines et canadiennes. Leur exemple demeure une référence, mais pas forcément la solution pour nos propres besoins. Les réussites des futurs développements passeront certainement par une collaboration entre bibliothèques ; mais une collaboration entre des bibliothèques ayant les mêmes intérêts. La mégalomanie de certains projets américains ne convient certainement pas à nos besoins. Un consortium national au niveau des périodiques électroniques ne serait pas forcément la panacée. Un projet comme Swisslawring, dans le domaine juridique, me paraît prometteur et proportionnel à nos besoins et aux ressources à disposition.

Que dire d'autre pour conclure ce travail et nos études que l'environnement électronique est un monde passionnant, riche, en pleine et incessante évolution, mais... dangereux. L'information sur support papier demeure souvent supérieure en quantité et en qualité. Ne l'oublions pas !

12. Bibliographie

- 1. BATES, Mary Ellen. How to implement electronic subscriptions. In: Online: the leading magazine for information professionals, vol. 22, no. 3, May-June 1998. [En ligne]. (Page consultée le 9 février 1999).
 - Adresse URL: http://www.onlineinc.com/onlinemag/OL1998/bates5.htm
- 2. BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie. La gestion des périodiques électroniques en bibliothèque universitaire. In : Bulletin des bibliothèques de France, t. 42, no. 6, 1997, p. 56-61
- 3. BURTON, F. Paul; TOMNEY, Hilary. Electronic journals: a study of usage and attitudes among academics. In: Journal of Information Science, vol. 24, no. 6, 1998, p. 419-429
- 4. BUTLER, Declan; FLEAUX, Rachel. Les journaux scientifiques sont menacés par la concurrence d'Internet. In : Le Monde, vendredi 22 janvier 1999, p. 21
- 5. CHADWELL, Faye A.; BROWNMILLER, Sara. Heads up: confronting the selection and access issues of electronic journals. In: The acquisitions librarian, no. 21, 1999, p. 21-35
- 6. CHARTRON, Ghislaine; MAHE, A.; REIBEL J: Intermédiaires pour les revues électroniques scientifiques. [En ligne]. (Page consultée le 7 avril 1999).

 Adresse URL: http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/presse/veille-acad/identite-acad.htm
- 7. CHARTRON, Ghislaine; MARANDIN, Clarisse. La presse scientifique électronique : analyse de l'offre des intermédiaires. In : Bulletin des bibliothèques de France, t. 43, no. 3, 1998, p. 28-40
 - Mise à jour : CHARTRON, Ghislaine. Commentaires sur l'évolution de l'offre des intermédiaires (de février à décembre 1998). [En ligne]. (Page consultée le 6 avril 1999). Adresse URL : http://www.urfist.jussieu.fr/urfist/presse/evoldec99.htm
- 8. CHATELANAT, Corinne. Des périodiques électroniques à l'Université de Genève : rédaction d'un rapport pour le développement d'une politique d'acquisition et de gestion. Genève, Ecole supérieure d'information documentaire, 1998. 2 fasc.
- 9. Creating electronic journal Web pages from opac records / Research Library, Los Alamos National Laboratory. In: Issues in science and technology librarianship, Summer 1997. [En ligne]. (Page consultée le 3 juin 1999).
 - Adresse URL: http://www.library.ucsb.edu/istl/97-summer/article2.html
- 10. DAVID, René. Les grands systèmes de droit contemporain. Paris : Dalloz, 1992. 523 p.
- 11. DUMOULIN, Jean-François; FROSSARD, Gabriel. Les sources du droit, la documentation juridique et l'informatique documentaire: introduction aux sources documentaires du droit suisse. Bâle; Francfort-sur-le-Main: Helbing & Lichtenhahn, cop. 1992. 390 p.
- 12. DUNCAN, Geoff. Filemaker Pro 4.0. developer edition. In: Macworld, November 1998. [En ligne]. (Page consultée le 17 juin 1999).

- 13. DURANCEAU, Ellen Finnie. Archiving and perpetual access for Web-based journals: a look at the issues and how five E-journal providers are addressing them. In: Serials review, vol. 24, no. 2, Summer 1998, p. 110-115
- 14. DURANCEAU, Ellen Finnie. Beyond print: revisionning serials acquisitions for the digital age. In: The Serials Librarian, vol 34, no. 3-4, p. 83-106
- 15. EASTON, Christa. E-journals and the middleperson. In: Serials Review, vol. 24, no. 1, Spring 1998, p. 97-106
- 16. Electronic publishing of scholarly journals: a bibliographic essay of current issues / STS subject and bibliographic access committee. In: Issues in science and technology librarianship, no. 22, Spring 1999. [En ligne]. (Page consultée le 3 juin 1999). Adresse URL: http://www.library.ucsb.edu/istl/99-spring/article4.html
- 17. ELLIS, Kathryn D. Acquiring electronic journals. In: The acquisitions librarian, no. 21, 1999, p. 5-19
- 18. FROSSARD, Gabriel. L'usage des nouvelles technologies de l'information (NTIC) dans la diffusion des données juridiques. Tiré à part du recueil des travaux présentés au Congrès de l'ADIJ, Paris 22-23 octobre 1998, L'information juridique : contenu accessibilité et circulation. Paris : Ed. de l'ADIJ, 1998
- 19. GEFFNER, Mira; MACEWAN, Bonnie. A learning experience: the CIC Electronic Journals Collection Project. In: The Serials Librarian, vol 34, no. 3-4, p. 271-277
- 20. HARTER, Stephen P. Scholarly communication and electronic journals : an impact study. In : Journal of the American Society for Information Science, vol. 49, no. 6, 1998, p. 507-516
- 21. HEID, Jim. Filemaker Pro 4.0. In : Macworld, February 1998. [En ligne]. (Page consultée le 17 juin 1999).

 Adresse URL : http://macworld.zdnet.com/pages/february.98/Reviews.4158.html
- 22. HOWELL, Karen; WILDER, Rayette; PERROTTA, Lorraine. Virtual trailblazing: incorporating electronic journals into academic library. In: The Serials Librarian, vol. 31, no. 1-2, 1997, p 353-359
- 23. HUNTER, Karen. Electronic journal publishing: observations from inside. In: D-Lib Magazine, July-August 1998. [En ligne]. (Page consultée le 6 avril 1999). Adresse URL: http://www.dlib.org/dlib/july98/07/hunter.html
- 24. KAAG, Cindy Stewart. Collection development for online serials: who needs to do what, and why, and when. In: The Serials Librarian, vol 34, no. 3-4, p. 107-122
- 25. KIDD, Tony. Electronic journals: their introduction and exploitation in academic libraries in the United Kingdom. In: Serials Review, vol. 24, no. 1, Spring 1998, p. 7-14

26. KRIEB, Dennis. You can't get there from here: issues in remote access to electronic journals for a health science library. In: Issues in science and technology librarianship, no. 22, Spring 1999. [En ligne]. (Page consultée le 3 juin 1999).

Adresse URL: http://www.library.ucsb.edu/istl/99-spring/article3.html

- 27. LINE, Maurice B. The case of retaining printed LIS journals. In: IFLA Journals, vol. 24, no.1, 1998, p. 15-19
- 28. MACHOVEC, George. Electronic journal market overview-1997, [En ligne]. (Page consultée le 6 avril 1999).

Adresse URL: http://www.coalliance.org/reports/ejournal.htm

- 29. MERMET, Jean-Michel. Le rôle des bibliothèques dans l'archivage des périodiques électroniques scientifiques. [En ligne]. (Page consultée le 13 avril 1999).

 Adresse URL: http://www.insa-lyon.fr/Insa/Departements/Docinsa/jmm/rrbfinal.htm
- 30. MOOTHART, Tom. Electronic journal forum: E-journal alchemy. In: Serials Review, vol. 24, no. 1, Spring 1998, p. 107-109
- 31. MOYS, Elizabeth M. Manual of law librarianship: the use and organization of legal literature. Aldershot: Gower, cop. 1989. 915 p.
- 32. The new Firstsearch. In: OCLC Newsletters, no. 237, January/February 1999
- 33. NILGES, Chip. Evolving an intergrating electronic journals solution: OCLC Firstsearch Electronic Collections Online. In: The Serials Librarian, vol. 34, no. 3-4, p. 299-318
- 34. OCLC Firstsearch Electronic Collections Online: 1999 journal catalog. Dublin: OCLC, 1999
- 35. O'LEARY, Mick. Electronic Collections Online looks beyond prints. In: Information Today, vol.15, no. 9, October 1998. [En ligne]. (Page consultée le 21 mai 1999). Adresse URL: http://www.infotoday.com/it/oct/article2.htm
- 36. Les publications électroniques : leurs offres, leurs usages. In : Archimag : les technologies de l'information, hors-série, Novembre 1997
- 37. RIOUX, Margaret A. Hunting and gathering in cyberspace: finding and selecting Web resources for the library's virtual collection. In: The Serials Librarian, vol. 30, no. 3-4, 1997, p. 129-136
- 38. ROBNETT, Bill. Online journal pricing. In: The Serials Librarian, vol 34, no. 3-4, p. 55-69
- 39. ROTH, Agnieszka. Les périodiques à l'heure des nouvelles technologies : des habitudes à bousculer. Genève, Bibliothèque de la Faculté des sciences économiques et sociales, 1998. 38 p.
- 40. SAMAIN, Thierry. Périodiques sur le Web : vers une intégration des ressources électroniques. In : Bulletin des bibliothèques de France, t. 44, no. 1, 1999, p. 114-115

- 41. SCHURTZ-TAYLOR, Jane. Quelques problèmes concernant l'accès aux périodiques électroniques dans les réseaux numérisés : résumé, réunion annuelle GBU, 15 juin 1998
- 42. SERIAUX, Alain. Le droit, une introduction. Paris: Ellipses/Marketing, 1997. 335 p.
- 43. SIMPSON, Pamela; SEEDS, Robert. Electronic journals in the online: selection and bibliographic control. In: Library resources & technical services, vol. 42, no. 2, April 1998, p. 126-132
- 44. SLIGHT-GIBNEY, Nancy. Periodical acquisitions and the Internet: an introduction. In: The acquisitions librarian, no. 21, 1999, p. 1-4
- 45. STACKPOLE, Laurie E; KING; Richard James. Electronic journals as a component of the digital library. In: Issues in science and technology librarianship, no. 22, Spring 1999. [En ligne]. (Page consultée le 3 juin 1999).

 Adresse URL: http://www.library.ucsb.edu/istl/99-spring/article1.html
- 46. Statistique 1998 / Bibliothèque de la Faculté de droit, Genève. Genève, BFD, 1998
- 47. THOMPSON, Glenda G. The effects of electronic legal sources on collection development and information use in government agency law libraries. In: The Acquisitions Librarian, no. 17-18, 1997, p. 177-191
- 48. WOODWARD, Hazel. Electronic serials : the UK Electronic Libraries (eLib) Programme. In : Serials Review, vol. 24, no. 1, Spring 1998, p. 15-20

13. Sites Internet

Listes de périodiques électroniques (principalement juridiques)

- The CIC Electronic journals collection

URL: http://ejournals.cic.ne

- Directory of electronic journals, newsletters and academic discussion lists

URL: http://arl.cni.org/scomm/edir

- Duke University School of Law journals

URL: http://www.law.duke.edu/journals/core/frontdoor.html

- E-journals and journals on the Web relating to the field of law / Robert Crown Law Library, Stanford Law School

URL: http://www.law.stanford.edu/~library/aals/ejournals.htm

Ejournals subject index

URL: http://www.coalliance.org/ejournal/index

- Electronic journals & online news / Monash University Law Library

URL: http://www.lib.monash.edu.au/law/misc.htm

- Electronic law journals : NULS Ejournals

URL: http://www.ncl.ac.uk/~nuls/links/ejournal.html

- Elektronische Zeitschriftenbibliothek

URL: http://www.bibliothek.uni.regensburg.de

- ELJ: UK law journals

URL: http://elj.warwick.ac.uk/journals/juk/default.htm

- Findlaw: law schools: academic law journals and law review

URL: http://www.findlaw.com/lawreviews

- Law journals on the Net

URL: http://www.law.cornell.edu/journals.htm

- Legal journals on the Web / USC Law School and Law Library

URL: http://www.usc.edu/dept/law-lib/legal/journals.htm

NewJour : electronic journals & newsletters

URL: http://gort.ucsd.edu/newjour

- Obiter Dictum

URL: http://www.gelso.unitn.it/card

Subject access to Australian electronic journals: Law & legal

URL: http://www.nla.gov.au/oz/ausejour/law.html

- WWW Virtual Law Library : Law journals

URL: http://www.law.indiana.edu/law/v-lib/journals.htm

- Yahoo !government : law : journals

URL: http://www.yahoo.com/government/law/journals

Bibliothèques juridiques

- Bibliothèque de droit de l'Université de Laval

URL: http://www.bibl.ulaval.ca/ress/drt ress.html

- Bibliothèque de l'Institut de droit de l'Université de Zürich

URL: http://www.rws.unizh.ch/bibliothek/einstieg.htm

- Bibliothèque virtuelle en droit canadien

URL: http://www.droit.umontreal.ca/doc/biblio/index.html

- Cornell Law School

URL: http://www.lawschool.cornell.edu

- Duke University School of Law

URL: http://www.law.duke.edu/lib/libraryHome.html

- Harward Law School

URL: http://www.law.harvard.edu

Stanford Law School

 $URL: \underline{http://www.law.stanford.edu/library/index.shtml}$

- Tarlton Law Library

URL: http://tarlton.law.utexas.edu/

Yale Law School

URL: http://www.yale.edu/lawweb/lawschool/libfp.htm

Bibliothèques proposant un service de périodiques électroniques

- Bibliothèque cantonale et universitaire (Lausanne)

URL: http://www.unil.ch/BCU/

- Bibliothèque de l'Université de Laval

URL: http://www.bibl.ulaval.ca/

- Bibliothèque de la Faculté de médecine (Genève)

URL: http://cmu.unige.ch/facmed/bfm.html

- Bibliothèque de la section de chimie (Genève)

URL: http://www.unige.ch/biblio/chimie/

- Bibliothèque de la section de mathématique (Genève)

URL: http://www.unige.ch:80/math/biblio/

- CERN Science Information Science Service

URL: http://www.cern.ch/library

Editeurs juridiques

Ambassador Book Service

URL: http://www.absbook.com

- C. H. Beck

URL: http://www.beck.de/rsw/zeitschr/index.html

- Butterworths Products & Services

 $URL: \underline{http://www.butterworths.co.za/products/prodserv.htm}$

- Dalloz

URL: http://www.dalloz.fr

- Kluwer Academic Publishers

URL: http://www.wkap.nl/kaphtml.htm/HOMEPAGE

- Mealey Publications

URL: http://www.mealeys.com

- Oxford University Press (OUP)

URL: http://www.oup.co.uk

- Sage Publications

URL: http://www.sageltd.co.uk/ltd_home.html

14. Glossaire (abréviations et sigles)

BFD Bibliothèque de la Faculté de droit de Genève

COCA Commission de catalogage ECO Electronic Collections Online

IP Internet Protocol JSTOR Journal STORage

OCLC Online Computer Library System

RERO Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises

STM Science, technique et médecine

URL Uniform resource locator

VTLS Virginia Technology Library System

15. Annexe

- 1. Catalogage de périodiques électroniques : marche à suivre
- 2. Projet de feuille d'information pour les utilisateurs
- 3. Projet d'e-mail pour le corps enseignant

Annexe 1:

Catalogage de périodiques électroniques : marche à suivre

La majorité des explications qui suivent proviennent soit des règles de catalogage de la COCA, soit de l'expérience de Mme Aline Thorens, de la bibliothèque de Chimie à Genève, qui a été la première à cataloguer des périodiques électroniques dans RERO.

Ce document est une marche à suivre pour cataloguer les périodiques électroniques. Il a pour fonction d'aider le futur catalogage à la BFD. C'est pourquoi, certaines indications sont propres au domaine du droit et à la BFD.

Principes généraux

- 1) on crée autant de notices qu'il y a de supports (p. ex. CD-ROM et fichier en ligne, même si la désignation générale de type de document est identique).
- 2) on crée une seule et même notice, que l'accès se fasse au texte intégral ou seulement à un résumé.
- 3) on catalogue dans le CC et on copie la notice dans la BL que le titre soit payant ou gratuit.

008 (champs fixe)

Type = m; Bib lvl = s

Comme certains éditeurs se sont lancés dans une politique de « mise en ligne rétrospective », si, aujourd'hui, on peut accéder aux années 1996->, bientôt on pourra peut-être accéder aux années 1985->. Donc dans la zone 008, dans le champ date, mettre 0000-9999 et ne pas créer de 362, si ce n'est pour un titre qui n'existe que sous forme électronique, dont on connaît la date de naissance et dont tous les numéros sont accessibles en texte intégral.

037 (modalités d'acquisition)

Zone facultative. Peut être utilisée, p. ex., pour mentionner la gratuité d'un abonnement à la version électronique lors d'un abonnement papier payé par la bibliothèque catalogueuse.

Ex.: version électronique gratuite avec l'abonnement papier (mois/année), accès en texte intégral gratuit, accès sur abonnement payant (mois/année). Dans le dernier cas, préciser la restriction d'accès dans le champs 506.

245 (titre)

1) Le \$b sous titre se met après le \$h

Ex.: 245 00 Chemistry \$h [Document électronique]: \$b a european journal

2) Il faut mettre un \$h dans la zone 246. Mais il n'est pas indispensable de mettre [Document électronique] dans la zone 500.

Ex.: 245 00 Journal of high resolution chromatography \$h [Document électronique] 246 3 HRC \$h [Document électronique]

500 Variante du titre: HRC

3) Le \$p se met avant le \$h en 245, 246 et 130

Ex.: 245 00 Perkin transactions. \$n 2, \$p Physical organic chemistry \$h [Document électronique]

246 3 Journal of the Chemical Society. \$p Dalton transactions \$h[Document électronique]

130 0 Angewandte Chemie. \$p International ed. in English \$h [Documentélectronique]

256 (indication du type de document électronique)

Cette zone est introduite pour les documents accessibles en ligne; on l'emploie en lieu et place de la zone 300.

Pour l'instant qu'une seule possibilité : Données informatiques

300 (collation)

Remplacée par la zone 256.

310 (périodicité)

321 (périodicité antérieure)

Si on l'emploie, la sous-zone 310 \$b (nouvelle) devient obligatoire.

362 (numérotation)

Remplir uniquement si un titre n'existe que sous forme électronique, dont on connaît la date de naissance et dont tous les numéros sont accessibles en texte intégral. (cf 008)

500 (note)

Cette zone 500 englobe toutes les zones de notes spécialisées d'USMARC (530, 538, 540) Permet de faire un lien avec le titre papier.

Ex.: Existe aussi en version électronique, Existe aussi en CD-ROM, Existe seulement en version électronique, variante du titre.

Ne pas oublier de retoucher la notice du titre papier : Existe aussi en version électronique.

506 (note de restriction d'accès au document)

Nouvelle zone facultative (obligatoire pour un titre payant). Pour un périodique payant, permet de mentionner les restrictions d'accès.

Ex. : Consultation réservée aux membres de l'université de Genève.

650 7 (matière)

Pour l'instant, seulement type de document : (périodique). Pas encore de support de document.

856 (emplacement et accès électroniques)

Si l'accès est payant sans mot de passe, on ne crée pas de zone 856. La bibliothèque créatrice est responsable de vérifier l'actualité des URL!

Ex.: 856 40 \$u http://law.kub.nl/ejcl/

909 (code de sélection)

Toutes les notices reçoivent une 909 eperge (ge = général !). Les périodiques gratuits reçoivent en plus une zone 909 sur le modèle "eper9906" (année/mois) qui permet aux coordinateurs des autres sites de copier la notice dans leur BL; si le périodique en question devient payant, on le signale aux autres sites.

Etat de collection

L'état de collection ne dépend pas du fait qu'un périodique soit gratuit ou non : TOUJOURS mettre un état de collection pour signaler aux lecteurs que vous possédez, gérez un titre, qu'il soit sous forme électronique ou papier, au CC et sur la BL.

Pour les versions électroniques d'un périodique papier (sans date en 008, dans la zone d'édition et en 362), mettre Dernière version disponible, au CC et dans la BL. Dans la zone 008, remplir le champs acq stat par 0, dans le CC et la BL.

Pour les versions électroniques uniquement (avec date en 008, dans la zone d'édition et en 362), mettre un état de collection classique du type no.1(1996)-> au CC et dans la BL

Nouveau code de dépôt : 5015 (périodiques électroniques)

Exemple 1

Notice CC

Local lvl: 4 Analyzed: 0 Operator: 7509 Edit: Type cntl: CNTL: Rec stat: n Entrd: 990526 Used: 990608 Type: m Bib lvl: s Govt pub: Lang: eng Source: d Frequn: File: Enc lvl: Machine: Ctry: xxu Pub st: m Regulr:

Desc: Mod rec: Audience: Dates: 0000,9999

1. 001 R251625660 2. 035 2516-25660

3. 037 \$c Accès en texte intégral gratuit

4. 039 \$b 7509i

5. 040 RERO geubfd

6. 072 7 s1dr \$2 rero

7. 245 00 Cornell law review \$h [Document électronique] / \$c Cornell Law School

8. 256 Données informatiques

9. 260 Ithaca N.Y.: \$b Cornell University

10. 310 Bimestriel

11. 500 Existe aussi en version papier

12. 650 7 droit \$z * Etats-Unis \$v [périodique] \$2 rero

13. 710 2 [Université. New York.] Cornell University. \$b Cornell Law School

14. 856 40 \$u http://www.law.cornell.edu/clr/

15. 909 eperge

16. 909 eper9906

17. 980 \$2 dr-sys \$a CB/USA 14 f

Etat de collection

TITRE: Cornell law review [Document électronique] / Cornell Law School

DEPOT: GENEVE

NOTES : Pour un état de collection précis, voir les bases locales

Uni. Fac. droit Ge 9

Dernière version disponible

Exemple 2

Notice CC

Local lvl: 4 Analyzed: 0 Operator: 7511 Edit: Type cntl: CNTL: Rec stat: n Entrd: 990623 Used: 990624 Type: m Bib lvl: s Govt pub: Lang: fre Source: d Frequn: File: Enc lvl: Machine: Ctry: xxc Pub st: m Regulr:

Desc: i Mod rec: Audience: Dates: 1995,9999

- 1. 001 R253154660
- 2. 022 1201-7302
- 3. 035 2531-54660
- 4. 037 \$c Accès en texte intégral gratuit
- 5. 039 \$b 7511i
- 6.040 RERO geubfd
- 7. 072 7 s1dr \$2 rero
- 8. 245 00 Lex electronica \$h [Document électronique] : \$b Revue du droit des technologies de l'information / \$c Université de Montréal
- 9. 246 3 Revue du droit des technologies de l'information \$h [Document électronique]
- 10. 256 Données informatiques
- 11. 260 Montréal : \$b Université de Montréal, \$c 1995->
- 12. 362 0 Vol. 1(hiver 1995)->
- 13. 500 Existe seulement en version électronique
- 14. 500 Porte aussi le titre : Revue du droit des technologies de l'information
- 15. 650 7 technologie de l'information \$9 * droit international \$v [périodique] \$2 rero
- 16. 650 7 technologie de l'information \$9 * droit \$z * Canada \$v [périodique] \$2 rero
- 17. 710 2 [Université. Montréal.] Université de Montréal. \$b Centre de recherche en droit public
- 18. 856 40 \$u http://www.lex-electronica.org/
- 19. 909 eperge
- 20. 909 eper9906
- 21. 980 \$2 dr-sys \$a D 36 f

Etat de collection

TITRE : Lex electronica [Document électronique] : Revue du droit des technologies de

l'information / Université de Montréal...

DEPOT: GENEVE

NOTES: Pour un état de collection précis, voir les bases locales

Uni. Fac. droit Ge 9

Vol. 1(hiver 1995)->

Annexe 2:

Nouveau



Dès maintenant, la BFD met à votre disposition une sélection de périodiques électroniques juridiques. Ces périodiques sont soit une version électronique d'un titre traditionnel (support papier), soit des titres n'existant que sous cette forme. Ils sont accessibles à toute personne reliée à Internet quelle que soit la localisation du PC. Cependant, l'accès de certains périodiques est restreint au campus de l'Université de Genève. La plupart de ces articles sont en texte intégral.

Comment y accéder ?

- Par le site Internet de la bibliothèque. La page « Périodiques électroniques » (http://www.unige.ch/bfd/periodiques/perel.html) vous propose trois entrées : une liste alphabétique, une liste thématique et les titres suisses.
- Par VTLS (utilisez de préférence le catalogue collectif). Tous les périodiques électroniques en texte intégral y apparaîtront à moyen terme. La mention [Document électronique] qui suit le titre permet de les différencier des titres traditionnels. Pour accéder au périodique sur Internet, il vous suffit de cliquer sur l'icône multimédia.
- Par la version Internet de VTLS (http://ge-biblio.unige.ch/uni/french)

Comment se procurer les articles ?

S'il n'y a pas de postes libres pour sauvegarder vos articles, adressez-vous au bureau de renseignement où vous pourrez imprimer vos articles au prix de 20 centimes/page.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter!

Annexe 3:

Nouveau : périodiques électroniques

Dès maintenant, la BFD met à votre disposition une sélection de périodiques électroniques juridiques. Ces périodiques sont soit une version électronique d'un titre traditionnel (support papier), soit des titres n'existant que sous cette forme. Ils sont accessibles à toute personne reliée à Internet quelle que soit la localisation du PC. Cependant, l'accès de certains périodiques est restreint au campus de l'Université de Genève. La plupart de ces articles sont en texte intégral.

Comment y accéder?

- Par le site Internet de la bibliothèque. La page « Périodiques électroniques » (http://www.unige.ch/bfd/periodiques.perel.html) vous propose trois entrées : une liste alphabétique, une liste thématique et les titres suisses.
- Par RERO, catalogue collectif du réseau des bibliothèques romandes (http://ge-biblio.unige.ch/uni/french). Tous les périodiques électroniques en texte intégral y apparaîtront à moyen terme. La mention [Document électronique] qui suit le titre permet de les différencier des titres traditionnels.

Les articles peuvent être imprimés sur votre propre imprimante ou enregistrés sur disquette (ou tout autre support).

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter Michele.Furer@droit.unige.ch